

EXERCICE DE
PLANIFICATION
TABLE MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

Bilan 2008-2009
Plan d'action 2009-2010

2009-04-29

TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

La Table métropolitaine de Montréal entame sa deuxième décennie d'existence. Le partenariat développé au cours des ans avec les différents organismes métropolitains liés au développement économique, social et institutionnel se poursuivra de façon tout aussi active que par le passé afin de parfaire notre connaissance de la problématique métropolitaine du marché du travail, et ce, afin de susciter et de participer au développement de stratégies et d'interventions favorisant la résolution de celle-ci.

La participation des cinq directions régionales d'Emploi-Québec de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, notamment par leur apport de la connaissance du marché du travail régional et leur participation à différents groupes de travail de la Table, est essentielle à l'émergence d'une vision globale du marché de l'emploi métropolitain.

Ainsi, la convergence de tous ces acteurs fait de la Table métropolitaine un carrefour unique de rencontre et de partage de l'information entre différents partenaires afin d'étendre notre connaissance du marché du travail métropolitain et de réaliser des stratégies structurantes pour la RMR de Montréal.

Nous entreprenons donc cette deuxième décennie d'existence de la Table avec un enthousiasme toujours aussi présent et avec l'objectif ultime de contribuer à faire de la RMR de Montréal une des régions les plus performantes au Québec et au Canada au niveau des indicateurs du marché du travail.

Par conséquent, nous sommes toujours aussi heureux et fiers de vous présenter l'exercice de planification de la Table métropolitaine présentant le bilan de ses activités pour l'année 2008-2009 et le plan d'action 2009-2010.

Bonne lecture.



ROGER HÉBERT
Président de la Table métropolitaine
de Montréal

LORRAINE ST-CYR
Secrétaire de la Table métropolitaine
de Montréal et
Directrice générale adjointe
aux opérations – Métropole d'Emploi-Québec

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Mandat de la Table métropolitaine.....	1
1.2 Contexte.....	2
1.3 Arrimage avec le plan d'action d'Emploi-Québec.....	3
2. BILAN 2008-2009.....	5
2.1 Priorités de la Table métropolitaine	5
2.2 Définir la problématique du marché du travail de la RMR et participer à sa résolution.....	9
2.2.1 Publications réalisées en 2008-2009.....	9
2.2.2 Développer et mettre à jour les analyses du marché du travail.....	11
2.2.3 Autres projets financés ou finalisés en 2008-2009.....	12
2.3 Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM.....	14
2.4 Favoriser l'adhésion à la vision et à l'intervention métropolitaines.....	15
2.5 Autres activités.....	17
2.6 Décider de l'utilisation des ressources.....	17
3. PLAN D'ACTION 2009-2010.....	19
3.1 Identifier les stratégies et les objectifs métropolitains.....	19
3.2 Priorités de la Table métropolitaine et secteurs d'activité métropolitains...	20
3.2.1 Priorités de la Table métropolitaine.....	20
3.2.2 Secteurs d'activité à caractère métropolitain.....	24
3.3 Définir la problématique du marché du travail de la RMR et participer à sa résolution.....	25
3.3.1 Publications 2009-2010.....	26
3.3.2 Élaboration de diagnostics métropolitains.....	27
3.3.3 Interventions de la Table métropolitaine face à certaines problématiques.....	29
3.4 Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM.....	30
3.5 Favoriser l'adhésion à la vision et à l'intervention métropolitaines.....	30
3.5.1 Rencontrer le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.....	31
3.5.2 Développer et maintenir les liens avec la Commission des partenaires du marché du travail.....	31
3.5.3 Rencontrer les conseils régionaux des partenaires du marché du travail.....	31
3.5.4 Maintenir les liens avec les différentes instances d'Emploi-Québec.....	31
3.5.5 Positionner la Table avec les autres partenaires d'Emploi-Québec..	32
3.5.6 Diffuser les résultats de nos travaux de recherche.....	33
3.6 Décider de l'utilisation des ressources.....	33
ANNEXE A Liste des membres de la Table métropolitaine	
ANNEXE B Composition des comités	
ANNEXE C Comité de coordination	
ANNEXE D Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation	
ANNEXE E Comité de soutien à la Table métropolitaine de Montréal	

EXERCICE DE PLANIFICATION DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

1. INTRODUCTION

Cet exercice de planification a pour objectif de présenter le mandat de la Table, de le situer dans le contexte de nos relations avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la structure organisationnelle d'Emploi-Québec. Il fait aussi état du bilan des réalisations et des résultats au cours du dernier exercice financier 2008-2009 en lien avec les priorités de la Table et, finalement, expose les éléments du plan d'action 2009-2010.

1.1 MANDAT DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

La Table métropolitaine de Montréal a été créée en 1998 pour assurer la concertation sur les questions relatives à la politique active du marché du travail pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

La Table métropolitaine vise principalement deux objectifs, soit :

- d'harmoniser les initiatives reliées à la politique active du marché du travail des cinq régions du territoire métropolitain de Montréal;
- de promouvoir la concertation et le partenariat dans l'identification des problématiques du marché du travail et dans le développement des stratégies pour les solutionner.

La Table métropolitaine de Montréal est composée de 16 partenaires du marché du travail nommés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La Table métropolitaine travaille de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

La Table métropolitaine de Montréal a comme mandats de :

- Définir la problématique métropolitaine du marché du travail en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, notamment par le biais du développement d'une information du marché du travail et la production d'analyses, d'études ou de rapports.
- Susciter et participer au développement des stratégies et des interventions favorisant la résolution des problématiques du marché du travail métropolitain.
- Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Favoriser l'adhésion des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, d'Emploi-Québec, des partenaires, des organismes et des ministères œuvrant au développement économique et à l'intégration sociale, à la vision et à l'intervention métropolitaines.
- Décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.
- Recommander au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la stratégie métropolitaine visant à influencer la coordination des interventions provinciales, sectorielles, régionales et locales.
- Remplir tout autre mandat connexe qui pourrait être confié par le Ministre ou suggéré au Ministre par la Commission des partenaires du marché du travail.

Dans l'exercice de ses attributions, la Table métropolitaine favorise la concertation entre les partenaires patronaux, syndicaux, sociaux et sectoriels et les milieux de l'enseignement et de l'économie.

Pour l'appuyer dans la réalisation de son mandat, la Table a mis en place deux groupes permanents de travail. Il s'agit du Comité de soutien à la Table métropolitaine (CSTM) et le Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation (CMASAF). Le mandat et la composition de ceux-ci sont en annexe du présent document (annexes D et E). En plus, depuis trois ans, un Comité de l'enquête métropolitaine a œuvré au développement du questionnaire, du cahier des charges et au suivi de l'enquête.

1.2 CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La CMM est un organisme supra-municipal dont l'un des mandats porte sur le développement économique. Ce mandat spécifique a un impact important sur Emploi-Québec, car la planification stratégique du développement économique exige un arrimage étroit avec le marché du travail et son évolution, avec les besoins en formation et en développement de la main-d'œuvre ainsi qu'avec les services d'emploi qui en découlent. Emploi-Québec est le service public d'emploi responsable de ces actions.

Le plan de développement économique de la CMM est composé de quatre axes. « *Les quatre grands axes de la stratégie ont comme finalité de faire en sorte que la région métropolitaine devienne 1) apprenante, 2) compétitive et prospère, 3) attractive, 4) de calibre mondial* ». La Table métropolitaine de Montréal d'Emploi-Québec, la CPMT, par le biais de sa direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS), et les comités sectoriels de main-d'œuvre seront mis à contribution, notamment dans la réalisation des deux premiers axes. D'ailleurs, le document « *Le cadre général de développement du capital humain des grappes métropolitaines* » rappelle le rôle important et significatif joué par le capital humain et l'arrimage des compétences avec les besoins découlant du développement économique. Il définit la participation et le soutien du service public d'emploi lors de la création et la mise en œuvre des grappes industrielles.

Structure organisationnelle d'Emploi-Québec

Au cours des dernières années, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a réalisé son plan de convergence des deux agences de services d'aide à la clientèle, soit la Sécurité du revenu et Emploi-Québec. L'année 2007-2008 fut le point culminant de cet exercice avec l'instauration de la gestion intégrée des services publics d'emploi et de solidarité sociale sur l'ensemble de l'île de Montréal.

La mise en place du projet de convergence, l'évolution du marché du travail depuis la création d'Emploi-Québec, les défis liés au vieillissement de la population ainsi que les nouveaux besoins exprimés par ses clientèles individus et entreprises ont amené Emploi-Québec à réfléchir à l'organisation de ses services. Ainsi, en 2007, elle s'est dotée d'une vision organisationnelle de sa prestation de services pour les années à venir.

Cette vision touche essentiellement quatre volets :

- la précision de la mission en matière d'emploi et de lutte à la pauvreté;
- l'adaptation de la prestation de services aux individus en réponse aux changements observés chez nos clientèles dont une plus grande proportion est éloignée du marché du travail;
- la consolidation des services aux entreprises, notamment par l'accentuation du rôle d'Emploi-Québec en matière de placement et de qualification afin de contribuer davantage à l'amélioration de la productivité des entreprises;
- la modernisation du réseau par l'utilisation, entre autres, de services multimodes (en ligne, par téléphone).

À l'intérieur de ces quatre volets, la vision des services d'Emploi-Québec, en 2010, s'articule autour de 16 grands thèmes. Évidemment, les régions joueront un rôle déterminant dans la mise en place du Centre local d'emploi (CLE) de 2010. À l'intérieur des quatre volets, il y a des thèmes plus significatifs pour la Table métropolitaine. Il s'agit de :

- l'incitation au travail et le Pacte pour l'emploi;
- la modernisation et la diversification des modes de prestation de service;
- la réorganisation territoriale du réseau;
- l'appui à la mission d'Emploi-Québec;
- l'offre de services aux personnes immigrantes.

1.3 ARRIMAGE AVEC LE PLAN D'ACTION D'EMPLOI-QUÉBEC

L'exercice de planification de la Table métropolitaine et, par le fait même, son bilan et son plan d'action, témoignent du souci d'arrimage avec les orientations stratégiques du MESS ainsi qu'avec celles de la CPMT inscrites au plan d'action annuel d'Emploi-Québec.

La Table métropolitaine contribue aux orientations, aux axes d'intervention et aux stratégies du plan d'action d'Emploi-Québec, principalement au niveau de l'amélioration de l'information sur le marché du travail relative à la RMR de Montréal pour, notamment, assurer une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, pour renforcer le partenariat et pour soutenir la planification régionale.

La Table métropolitaine appuie aussi les partenaires dans la réalisation de projets structurants dans les secteurs d'activité métropolitains jugés prioritaires ou auprès de clientèles ayant des problématiques particulières.

2. BILAN 2008-2009

Le bilan 2008-2009 de la Table métropolitaine présente l'ensemble des réalisations et des collaborations accomplies au cours de cet exercice financier, le tout à partir des orientations et des priorités retenues dans l'exercice de planification adopté en avril 2008.

2.1 Priorités de la Table métropolitaine

Le déclin démographique de la population de 15 à 64 ans du Québec, principal bassin du marché du travail, débutera en 2013. La RMR de Montréal subira les effets de ce déclin seulement au début de la troisième décennie de ce siècle. L'écart entre le moment prévu du déclin pour le Québec et celui de la RMR est principalement dû à l'implantation des personnes immigrantes sur le territoire de la RMR. Toutefois, les personnes immigrantes éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail. Comme le marché du travail s'est resserré au cours des dernières années et compte tenu du déclin annoncé de la main-d'œuvre, les entreprises devront être plus productives et utiliser l'ensemble des bassins de main-d'œuvre disponibles. C'est dans ce contexte que lors de son précédent exercice de planification, la Table métropolitaine retenait les trois priorités suivantes :

- les personnes immigrantes;
- l'attractivité;
- la productivité des entreprises.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Table métropolitaine a réalisé différentes activités en lien avec son mandat lié à la connaissance des problématiques du marché du travail métropolitain et à l'intervention pour solutionner celles-ci. Ces actions sont présentées pour chacune des priorités de la Table.

Les personnes immigrantes

Depuis plusieurs années, la Table métropolitaine a fait de cette clientèle une priorité. Au cours de l'année 2008-2009, la Table a poursuivi le financement de projets et d'actions en concertation avec ses partenaires pour soutenir prioritairement cette clientèle.

- **La main-d'œuvre immigrante dans la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal en 2006 : portrait et analyse**

La situation de la main-d'œuvre immigrante, particulièrement l'intégration en emploi de cette main-d'œuvre, est une priorité de la Table. La région de Laval, avec les données du recensement de 2001, avait déjà fait réaliser par l'INRS un portrait régional de l'immigration. Ce portrait visait à répondre à deux objectifs majeurs :

- dresser un portrait de l'immigration à Laval en 2001 et des caractéristiques de la main-d'œuvre immigrante de la région ;
- examiner les difficultés d'insertion des immigrants sur le marché du travail en comparant, au moyen de tableaux croisés, les indicateurs généraux du marché du travail des immigrants et des non-immigrants.

L'INRS a été approché pour réaliser une actualisation du portrait réalisé pour la région de Laval, mais pour l'ensemble des régions composant la RMR. Après discussions avec le représentant de l'INRS, le projet a été bonifié. Ainsi, le projet proposé par l'INRS et adopté par la Table métropolitaine se divise en quatre volets et chaque volet correspond à un document.

- Volet 1 : Un portrait de l'emploi chez les immigrants des cinq régions de la Table métropolitaine

Le premier volet est le portrait de l'immigration à partir des données du recensement de 2006. Il comportera une dimension régionale et la situation des immigrants sera distinguée pour chacune des cinq régions administratives. De plus, des comparaisons seront faites avec les autres grandes régions métropolitaines de recensement comptant une forte immigration (Toronto, Vancouver et Ottawa-Gatineau). Il s'agira aussi de voir comment a évolué la situation de l'emploi chez les immigrants entre 2001 et 2006.

- Volet 2 : Une analyse multivariée des facteurs associés à l'emploi chez les immigrants de la région de la Table métropolitaine

L'objectif du second volet est de chercher des réponses aux questions relatives aux facteurs associés positivement ou négativement à l'intégration des immigrants sur le marché de l'emploi montréalais, tout en contrôlant pour les autres caractéristiques au moyen d'une analyse multivariée de ces facteurs et à partir des micro-données du recensement de 2006, disponibles aux chercheurs universitaires dans les Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. L'analyse cherchera à vérifier l'existence de différences régionales au sein des cinq régions administratives de la zone métropolitaine. L'analyse comparera les résultats des statistiques pour Montréal et les autres grandes RMR d'immigration (Toronto, Vancouver et Ottawa-Gatineau) avec l'objectif de discerner ce qui distingue Montréal des autres régions.

- Volet 3 : Une analyse comparative des politiques et des expériences d'intégration dans les grandes RMR d'immigration

L'objectif est ici de réaliser une analyse comparative des politiques d'intégration des immigrants sur le marché de l'emploi dans les autres grandes RMR d'immigration. Concrètement, cette partie consistera en une synthèse d'entrevues à être réalisées avec des responsables de politiques au niveau fédéral, des provinces et des régions métropolitaines. Cette revue des politiques quant à l'intégration des nouveaux arrivants qui sont appliquées par d'autres intervenants et une analyse de leur succès ou échec serait aussi extrêmement utile à l'élaboration de programmes et de politiques permettant d'assurer une intégration réussie des nouveaux immigrants s'établissant à Montréal.

- Volet 4 : Une analyse longitudinale des facteurs associés à l'intégration réussie à l'emploi chez les immigrants de la région de la Table métropolitaine

L'analyse des micro-données du recensement permettra d'établir des relations entre différents facteurs associés avec une intégration réussie à l'emploi par les nouveaux immigrants, tout en contrôlant pour un ensemble de caractéristiques, mais il demeure périlleux d'établir des relations de causes à effets au moyen de l'analyse multivariée de données transversales. L'objectif de ce volet est d'identifier quels sont les comportements et les pratiques qui favorisent une meilleure intégration des nouveaux immigrants au marché de l'emploi montréalais au moyen d'une analyse longitudinale. Pour ce faire, les données de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada (ELIC) seront mises à contribution. Cette enquête a été menée afin de fournir de l'information sur le processus par lequel les nouveaux immigrants s'adaptent à la société canadienne et sur les facteurs qui facilitent ou freinent l'adaptation. L'ELIC est une enquête longitudinale, les immigrants étant interviewés à trois moments différents, soit six mois, deux ans et quatre ans après leur arrivée au Canada. Elle a pour objet spécifique d'examiner différents processus d'intégration au cours

des quatre années qui suivent l'arrivée au pays en fournissant des renseignements sur les facteurs susceptibles de favoriser ou d'entraver l'intégration des immigrants au cours de cette période cruciale. Les sujets abordés dans l'enquête comprennent les compétences linguistiques, le logement, la scolarité, la reconnaissance des diplômes étrangers, l'emploi, la santé, les valeurs et attitudes, l'établissement et l'utilisation de réseaux sociaux, le revenu.

Le développement de la connaissance de la clientèle jumelé à une analyse comparative des politiques et des expériences d'intégration dans les grandes RMR d'immigration orientera les interventions futures de la Table métropolitaine et des directions régionales d'Emploi-Québec sur le territoire de la RMR de Montréal.

▪ **Outil d'intervention en ligne « Comprendre et Agir »**

En 2005, la région des Laurentides réalisait pour sa région un forum sur les attitudes et les comportements au travail. Ce forum répondait à une demande des employeurs de la région concernant l'importance de trouver des solutions pour répondre aux problèmes d'attitudes et de comportements au travail des nouvelles générations de travailleuses et de travailleurs.

Depuis, la région des Laurentides a poursuivi sa réflexion sur la gestion générationnelle. Cet exercice amène les partenaires des Laurentides à demander à Emploi-Québec le développement d'un outil pouvant soutenir les praticiens en ressources humaines dans leurs efforts pour :

- éveiller le personnel de supervision aux défis de gestion générationnelle en milieu de travail ;
- sensibiliser les cadres des différents niveaux quant à l'importance d'adapter leur gestion à la nouvelle génération en milieu de travail ;
- outiller les cadres avec un contenu concret collant à leur réalité.

En 2007-2008, la Table métropolitaine de Montréal acceptait de financer trois forums pour les régions de la RMR de Montréal sur la thématique de la gestion générationnelle à laquelle s'est ajouté un volet sur la gestion de la diversité culturelle afin de répondre à une problématique typiquement métropolitaine. Ces forums furent des succès de participation et la satisfaction des participants, relativement au contenu des présentations, fut très élevée.

C'est ainsi, qu'à la demande de la direction régionale des Laurentides et avec l'appui des quatre autres directions régionales de la RMR, la Table métropolitaine accepte d'actualiser et de bonifier le contenu de l'outil développé initialement par la région des Laurentides. Cet outil est un site Web et une clé USB proposant dix exemples concrets liés à la gestion des ressources humaines des personnes issues des nouvelles générations. À celui-ci, s'ajouteraient des exemples (15), toujours aussi concrets, liés à la gestion de la diversité culturelle et cinq autres cas reliés à la gestion des personnes issues des nouvelles générations. Le public-cible demeure les employeurs et, plus spécifiquement, les praticiens en ressources humaines et les gestionnaires de premier niveau.

La diffusion du site repose en grande partie sur la distribution de clés USB pour accéder à un site Web. Cet outil promotionnel contient un fichier exécutable menant directement au site Web. Toutefois, l'efficacité d'un tel outil repose largement sur sa notoriété auprès de la clientèle cible. Ainsi, pour favoriser une plus grande fréquentation, un tel outil pourrait faire l'objet d'un plan de promotion et de communication approprié.

- **Organisation et participation à une mission**
(Dossier Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC))

Des discussions se sont déroulées avec la direction des Affaires canadiennes et internationales pour organiser une rencontre avec les responsables du TRIEC. Cet organisme travaille pour enlever les barrières à l'intégration des immigrants au marché du travail, tout en aidant les organismes à bénéficier des talents et des connaissances que ces immigrants apportent avec eux au Canada. Cependant, nos démarches pour obtenir une rencontre avec les représentants du TRIEC n'ont pas obtenu les résultats escomptés.

Entre-temps, les représentants de la Conférence régionale des élus (CRÉ) ont convenu d'une entente avec le MICC. La direction régionale de l'Île-de-Montréal d'Emploi-Québec a été mandatée pour suivre l'évolution de ce dossier et d'en informer la secrétaire de la Table métropolitaine. D'autres démarches seront entreprises au cours du prochain exercice financier afin d'éviter les chevauchements entre les organisations et surtout de déployer une approche métropolitaine dans ce dossier.

- **Directions régionales d'Emploi-Québec de la RMR de Montréal**

En janvier 2009, nous avons tenu notre troisième rencontre avec les directrices et les directeurs régionaux, les directrices et les directeurs du partenariat, de la planification et de l'information sur le marché du travail des directions régionales de la RMR. Comme convenu lors de la rencontre de l'automne 2007, le dossier des personnes immigrantes était le point principal de l'ordre du jour. Les présentations et les discussions concernaient l'entente entre la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et les réalisations spécifiques des régions pour les personnes immigrantes. De plus, certaines collaborations dans le développement de projets ainsi qu'un rôle de coordination accru par la Table ont, notamment, été discutés. La concrétisation d'actions et l'établissement des collaborations à établir entre la Table et les directions régionales feront partie du plan d'action 2009-2010 de la Table métropolitaine.

L'attractivité

Cette priorité vise le long terme considérant les particularités liées à la démographie et les effets éventuels du ralentissement démographique sur la RMR de Montréal. Toutefois, la sensibilisation des différents partenaires aux impacts de ce ralentissement est un élément important pour le territoire de la RMR.

Au cours des mois de juin à octobre, des rencontres se sont tenues avec des représentants de Montréal International pour examiner les possibilités d'amorcer des actions conjointes, afin de faire la promotion de la RMR de Montréal, au niveau canadien, avec l'objectif d'attirer la main-d'œuvre dans la RMR de Montréal. D'autres approches devront être envisagées au cours du prochain exercice financier, notamment pour sensibiliser les partenaires sur l'importance stratégique pour la RMR de maintenir son poids démographique et offrir aux entreprises une disponibilité de main-d'œuvre formée et qualifiée.

Réflexion interrégionale sur la productivité

Pour maximiser nos interventions métropolitaines relatives à la productivité, la Table devait entreprendre une réflexion globale et interrégionale concernant les différents travaux et interventions que la Table pouvait réaliser à la demande des régions ou pour soutenir les régions en lien avec cet enjeu important retenu autant dans le plan d'action d'Emploi-Québec que dans celui de la Table métropolitaine. Les directrices et les directeurs régionaux d'Emploi-Québec ont proposé le développement d'une mesure de productivité régionale ou municipale.

De façon générale, il n'y a pas de « vraie » mesure de la productivité d'une ville ou d'une région. Ce point a été traité et discuté au cours des rencontres du Comité technique sur la recherche économique métropolitaine mis sur pied par la CMM. Le Comité a alors mis sur pied un sous-groupe de travail sur le capital humain de la RMR de Montréal. Ce comité a, entre autres, comme objectif de proposer une mesure indirecte de la productivité des villes. Cette mesure passerait par le niveau de scolarisation de ses habitants.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) participe au Comité technique. Ce ministère s'intéresse aussi à la mesure de la productivité régionale et métropolitaine. Le représentant du MDEIE au Comité a d'ailleurs fait part de certaines réflexions du ministère portant, entre autres, sur un indice de développement économique et de diversité industrielle des municipalités régionales de comté (MRC) et des agglomérations urbaines. Les données et les informations seront, éventuellement, partagées avec les membres du Comité.

En 2008-2009, le MESS et le MDEIE ont démarré des discussions relativement à une actualisation d'une entente intervenue entre les deux organisations, il y a quelques années. La Table métropolitaine suivra l'évolution de ces discussions, notamment pour compléter au niveau de la RMR, s'il y a lieu, les collaborations entre les deux organisations comme, notamment, collaborer à la réalisation de projets conjoints avec le MDEIE pour le territoire de la RMR de Montréal.

2.2 DÉFINIR LA PROBLÉMATIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR ET PARTICIPER À SA RÉOLUTION

La connaissance des caractéristiques du marché du travail de la RMR de Montréal est une des préoccupations majeures de la Table métropolitaine. Au cours des années, plusieurs actions en ce sens ont été élaborées ou financées afin d'obtenir des informations et développer la connaissance du marché du travail de la RMR.

Ainsi, la Table a produit des publications récurrentes qui lui sont spécifiques et d'autres qui sont demandées à l'ensemble des directions régionales d'Emploi-Québec. Ces dernières sont produites avec l'information pour l'ensemble du territoire de la RMR de Montréal. Elle peut aussi financer des projets de recherche et des analyses pour compléter sa connaissance du marché du travail.

De plus, la Table suscite et participe au développement de stratégies et d'interventions favorisant la résolution de problématiques métropolitaines liées au marché du travail.

2.2.1 Publications réalisées en 2008-2009

Le marché du travail dans la région métropolitaine de recensement de Montréal – Perspectives professionnelles 2007-2011

Les perspectives professionnelles présentent une prévision sur l'évolution de l'emploi pour plus de 500 métiers et professions. Les perspectives professionnelles de la RMR de Montréal sont réalisées grâce aux efforts concertés des économistes régionaux des cinq directions régionales d'Emploi-Québec composant la RMR et de l'économiste métropolitain.

Les perspectives professionnelles sont disponibles sur le site Web d'Emploi-Québec. Les principales informations de base relatives aux perspectives professionnelles comme l'information sur les professions et les programmes de formation s'y retrouvent. Un document d'analyse est aussi mis en ligne sur le site Web de la Table métropolitaine de Montréal.

Les professions en demande actuellement dans la RMR de Montréal

Une profession (ou métier) est en demande quand elle est jugée suffisamment importante pour permettre aux personnes qualifiées, se cherchant un emploi dans cette profession (ou métier) et dans un territoire donné, d'avoir une probabilité raisonnable de s'en trouver un. La demande peut être attribuable à une croissance rapide des besoins de main-d'œuvre de la part des employeurs. Elle peut aussi être causée par un roulement élevé de la main-d'œuvre, ce qui peut dénoter, par exemple, une difficulté des employeurs à retenir leur personnel. Une profession en demande peut aussi se trouver en surplus de main-d'œuvre.

L'intérêt de publier la liste des professions en demande actuellement pour la RMR de Montréal relève du fait qu'une forte proportion de la population de la RMR de Montréal se déplace quotidiennement pour aller travailler dans d'autres parties du territoire. Ce navettage fait en sorte que les interventions sur le marché du travail de chacune des régions peuvent être sensiblement bonifiées si elles tiennent compte de ce phénomène.

La liste est donc utile dans les territoires de CLE pour toute activité d'information sur le marché du travail. Au niveau des opérations et de la planification, elle sert aux clients d'Emploi-Québec désirant de l'information sur les professions en demande dans l'ensemble du marché métropolitain, aux activités de placement et de réemploi rapide, à l'intégration socioprofessionnelle, à l'analyse pour les employeurs cherchant à s'établir dans la région ou cherchant à embaucher des travailleurs, à la planification à court terme des activités de formation et aux analyses sur le marché du travail.

La Table métropolitaine produit annuellement deux listes de professions en demande. Une première a été réalisée au début de l'année 2008 et une autre à l'été 2008.

http://www.table-metropolitaine.org/Liste%20des%20professions%20en%20demande/Professionensdemande_juin2008_fin.pdf

Bulletin métropolitain sur le marché du travail, RMR de Montréal

Emploi-Québec fournit à la Table métropolitaine des données statistiques pour la RMR de Montréal, ce qui permet de produire des analyses sur son marché du travail. En 2008-2009, nous avons produit le bulletin trimestriel sur le marché du travail avec la collaboration de la direction régionale de l'Île-de-Montréal.

Le bulletin trimestriel contient des statistiques et des analyses d'ensemble portant sur les principaux indicateurs du marché du travail de la RMR et de ses régions. De plus, des tableaux détaillés sont présentés selon le sexe, le groupe d'âge, la région économique ou métropolitaine, le secteur d'activité économique et le groupe professionnel. Finalement, les fichiers administratifs sont mis à contribution pour dégager les tendances dans l'utilisation des programmes d'aide sociale et d'assurance-emploi.

À partir des informations produites dans le bulletin trimestriel, un bulletin annuel est réalisé. Il s'agit de comparer les résultats de l'année par rapport à ceux de l'année précédente. Les bulletins sont disponibles sur le site Web de la Table métropolitaine.

<http://www.table-metropolitaine.org/Rapport%20Trimestrielle.htm>

Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal

Depuis 2005, et ce, après consultation des représentants du CSTM de Montréal et de Montréal International quant au contenu d'une publication mensuelle, la Table métropolitaine réalise le « *Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal* ». Ce bulletin présente une analyse sommaire et les statistiques sur les principaux indicateurs désaisonnalisés et non désaisonnalisés du marché du travail de la RMR de Montréal et de l'ensemble du Québec.

Les bulletins mensuels sont disponibles sur le site Web de la Table métropolitaine.

<http://www.table-metropolitaine.org/Rapport%20Mensuel.htm>

2.2.2 Développer et mettre à jour les analyses du marché du travail

Profil de la collectivité de la région métropolitaine de recensement de Montréal et le profil détaillé des industries et des professions sur le territoire de la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal

Au cours des années, la Table a réalisé des documents de base lui permettant de bien connaître les caractéristiques du territoire de la RMR de Montréal et de la zone métropolitaine de l'emploi (ZME). Ces documents essentiels sont, notamment, le :

- Profil de collectivité de la région métropolitaine de recensement de Montréal - portrait et caractéristiques du territoire

Ce document fournit un portrait détaillé des caractéristiques socio-économiques de la RMR de Montréal. Il est divisé en six parties. La première partie présente le territoire de la RMR de Montréal. La seconde partie porte sur les principales statistiques sur la population active (sexe, âge, scolarité, langue, etc.). La troisième partie traite du marché du travail métropolitain alors que la quatrième partie présente l'organisation industrielle. Quant à la cinquième partie, elle concerne le contexte économique. Finalement, la sixième partie donne la liste des directions régionales d'Emploi-Québec et de leurs CLE ainsi que la liste des comités sectoriels et autres comités de main-d'œuvre.

- Profil détaillé des industries et des professions sur le territoire de la zone métropolitaine de l'emploi

Ce profil permet de connaître la part des emplois et les secteurs d'activité économique par région, dans sa partie RMR et hors RMR, et par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité économique et de la ZME. Il donne l'information sur l'importance des différentes professions présentes dans la ZME. Le profil se divise en trois parties. La première partie donne le profil d'ensemble de la population active occupée. La deuxième partie fournit un profil de l'emploi selon les secteurs d'activité économique. De plus, cette partie contient une analyse détaillée des plus importants secteurs d'activité. Enfin, la troisième partie présente le profil de l'emploi selon les professions.

Les dernières versions des profils ont été réalisées avec les données du recensement de 2001. Il faut donc les mettre à jour avec les données du recensement de 2006 et d'autres données plus récentes comme celles en provenance de l'Institut de la statistique du Québec, du MESS, d'Emploi-Québec, de la CPMT, du Conference Board du Canada et de différents ministères québécois et fédéraux.

Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation (CMASAF)

Le CMASAF de la Table métropolitaine produit des fiches synthèses pour les secteurs d'activité ciblés par la Table. Les secteurs retenus ont un rayonnement RMR pour lesquels des problématiques d'emploi sont à prévoir ou pour lesquels nos connaissances sont à établir. L'adéquation emploi-formation occupe une place importante dans le contenu d'une fiche. La formation de la main-d'œuvre dans les différents secteurs analysés constitue un des angles d'analyse privilégiés et peut devenir, compte tenu des problématiques identifiées, un des secteurs d'interventions proposés. Les membres du Comité effectuent les liens appropriés avec les secteurs d'activité à caractère métropolitain suggérés par les membres du CSTM et adoptés par les membres de la Table et, finalement, examinent la pertinence de réaliser des analyses pouvant être proposées par la CMM et les secrétariats de grappes.

En 2008-2009, la fiche « Fabrication de meubles et de produits connexes » a été déposée à la Table pour approbation. De plus, le Comité a priorisé la mise à jour et la réalisation de nouvelles fiches sectorielles en lien avec les priorités de la Table métropolitaine. Ainsi, le plan d'action du Comité prévoit la réalisation de deux fiches sectorielles pour l'année 2008-2009. Les secteurs des « Services professionnels, scientifiques et techniques » et le secteur « Finance, assurances, immobilier et location » sont les secteurs retenus au cours de l'exercice 2008-2009.

2.2.3 Autres projets financés ou finalisés en 2008-2009

La Table métropolitaine a poursuivi ses activités avec des projets débutés au cours des années précédentes ou finalisés par le dépôt d'un rapport au cours de l'exercice financier 2008-2009. Vous trouverez, ci-dessous, un résumé de ces projets.

Enquête sur les besoins de main-d'œuvre des entreprises des cinq régions de la RMR de Montréal

Depuis quelques années, les cinq régions administratives couvrant le territoire de la RMR de Montréal effectuaient séparément leurs enquêtes sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises de leur territoire. Les informations demandées et les périodes couvertes n'étaient pas nécessairement identiques d'une région à l'autre. Par conséquent, aucune comparaison des résultats ne pouvait être effectuée entre les régions. De plus, on ne pouvait pas dégager une vision métropolitaine de la situation.

C'est pourquoi la Table métropolitaine a adopté, en 2005-2006, le projet consistant en l'élaboration d'une enquête auprès des entreprises des cinq régions administratives de la RMR de Montréal.

En décembre 2006, le comité ad hoc de l'enquête déposait à la Table métropolitaine les résultats de ses travaux et la Table autorisait la réalisation de la deuxième phase des travaux, soit l'enquête proprement dite. Cette deuxième phase s'est échelonnée de janvier 2007 à novembre 2007 et elle consistait à administrer l'enquête. Cette phase fut suivie de l'analyse et de la publication des résultats. Les rapports finaux ont été déposés au mois d'avril 2008.

Des productions additionnelles ont été réalisées dans le cadre de ce mandat. Ainsi, des fiches par secteur d'activité économique avec les données pour chacun des grands thèmes de l'enquête ont été réalisées au cours de l'été 2008. Le 30 octobre 2008, la Table métropolitaine réalisait le

dévoilement des résultats de l'enquête devant près de 80 personnes au Monument national.

[http://www.table-metropolitaine.org/DOCS/R07064v6p3p1\(RMR-Montreal\)PC.pdf](http://www.table-metropolitaine.org/DOCS/R07064v6p3p1(RMR-Montreal)PC.pdf)

Atlas de la zone métropolitaine de l'emploi (ZME) de Montréal – de l'organisation spatiale du marché du travail à l'organisation spatiale des déplacements domicile-travail

En septembre 2003, la Table métropolitaine adoptait un projet de financement d'une étude sur le déplacement des travailleuses et des travailleurs de la RMR de Montréal. Une RMR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (noyau urbain). Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau urbain, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi à partir des données du recensement sur les lieux de travail.

Le financement de cette étude a permis de connaître la part des travailleuses et des travailleurs se déplaçant d'une région à l'autre dans la RMR de Montréal, l'importance de ces déplacements par secteur d'activité, l'identification précise des zones d'emploi à l'intérieur de la RMR, les niveaux de compétences disponibles dans chacune des zones et des lieux de travail. L'étude fut réalisée en 2003-2004 à partir des données du recensement de 2001.

En 2007-2008, la Table métropolitaine accepte de financer le projet consistant à mettre à jour l'Atlas à partir des données du recensement de 2006. Ces informations permettront de dresser le portrait actualisé du marché du travail de la RMR de Montréal et de constater son évolution depuis 2001.

L'Atlas est souvent identifié comme la pierre d'assise sur laquelle repose la nécessité d'une collaboration entre les directions régionales, notamment d'Emploi-Québec. En effet, le contenu de l'Atlas définit et justifie la nécessité d'une approche métropolitaine pour le marché du travail et démontre l'importance du partenariat lié au développement de stratégies et d'interventions concertées. De plus, sa mise à jour est un élément essentiel à la réalisation du mandat de la Table métropolitaine concernant le développement et la connaissance du marché du travail métropolitain.

Aérosalon de la relève en aérospatiale

Ce projet était constitué de multiples activités éducatives et interactives, faisant appel aux cinq sens des visiteurs. Celles-ci ont été présentées sous des chapiteaux et en plein air sur le tarmac de l'aéroport de Saint-Hubert. De nombreux organismes partenaires, issus des communautés scientifiques et scolaires, ont instruit la relève sur les différents phénomènes physiques liés à l'aviation et à la conquête spatiale afin de susciter leur intérêt pour l'aérospatiale et les carrières scientifiques (modèles réduits, planétarium gonflable, robots, compétitions aéronautiques, etc.).

Une section « démonstration », présentant des postes de travail illustrant les emplois du secteur aérospatial, a été mise sur pied. Dans chacun de ces postes, nous retrouvons professeur, étudiant et employés provenant d'une entreprise présente afin de discuter formation et emploi avec le grand public et faire participer celui-ci à la fabrication d'une composante aérospatiale.

La présence d'aéronefs à l'extérieur des chapiteaux, tels avions (Bombardier, Pratt & Whitney Canada, SeaWind, PAC 750-XL) et hélicoptères, a permis à la relève de se familiariser avec les appareils

fabriqués ou entretenus au Québec. Des modèles réduits d'avions et d'hélicoptères ont servi pour présenter les différentes composantes des aéronefs et les contraintes reliées au vol.

Le deuxième Aérosalon a été reporté, à la demande des partenaires du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale. La Table métropolitaine a accepté de reporter le financement de l'activité. Celle-ci devrait se tenir au printemps 2009.

Imprimerie et veille technologique – Secteur des communications graphiques

En septembre 2005, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec (CSMO – CGQ) présentait les résultats de l'étude financée par la Table métropolitaine. Le rapport « *Informatisation et numérisation de la chaîne graphique, Étude d'impact sur la main-d'oeuvre* » propose des recommandations et des pistes d'action tenant compte de la mouvance du domaine des communications graphiques. Le rapport cible également les actions immédiates visant à répondre à des besoins identifiés tout au long de l'étude par le comité de suivi. Ce rapport a été adopté, par la suite, par le conseil d'administration du comité sectoriel.

Les pistes d'action proposées ont pour but d'orienter les efforts du CSMO – CGQ et de ses partenaires dont, notamment, la Table métropolitaine, en vue de bien saisir l'évolution et la transformation constante de l'industrie et de permettre l'ajustement continu des besoins de main-d'œuvre. Une des pistes d'action a conduit le CSMO – CGQ à demander l'aide de la Table métropolitaine pour la création d'un comité de veille sur l'informatisation et la numérisation.

La Table métropolitaine a accepté de financer, en partie, la mise sur pied d'une veille technologique consistant à la création d'un centre collectif de veille technologique afin de rechercher, collecter, analyser et diffuser les informations relatives à l'évolution technologique du phénomène de l'implantation des presses numériques et de la technologie numérique et ses impacts sur la main-d'œuvre et le tissu économique de la RMR. La veille permettra de bien saisir l'évolution et la transformation constante de l'industrie et elle permettra l'ajustement continu pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de main-d'œuvre.

2.3 PRÉSERVER ET RENFORCER LE RÔLE ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE D'EMPLOI-QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CMM

Dans le contexte introduit au début de ce document, on présente le mandat de la CMM relativement au développement économique et sa relation avec celui de la Table métropolitaine concernant le rôle important et significatif joué par le capital humain et le développement des compétences dans le développement économique.

Aussi, pour maintenir et développer les collaborations essentielles à la réalisation de nos mandats respectifs, la CMM et la Table ont convenu de mécanismes de participation et d'information entre les deux organisations. Il y a ceux prévus au « Cadre général de développement du capital humain des grappes métropolitaines », mais, il y a aussi des participations à des rencontres de l'une et l'autre des organisations. Ainsi, le président de la Table métropolitaine est membre du groupe de travail sur la gouvernance économique métropolitaine. Toutefois, ce groupe n'a pas tenu de rencontres au cours des deux dernières années. De plus, l'économiste de la CMM est un observateur aux rencontres de la Table alors que l'économiste de la Table métropolitaine participe au Comité technique sur la recherche économique métropolitaine de la CMM.

En 2008-2009, le coordonnateur de la Table métropolitaine a offert à la CMM la collaboration de la Table dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Grand Montréal. Cette collaboration s'appuie sur la base de celle proposée dans le document mentionné dans le paragraphe précédent. Toutefois, la CMM a délégué à Montréal International la responsabilité de la mise en œuvre de cette stratégie. Aussi, le représentant de Montréal International a été rencontré afin d'offrir la collaboration de la Table métropolitaine pour la réalisation de ce dossier, et ce, sur les mêmes prémisses contenues dans le « Cadre général de développement du capital humain et des grappes métropolitaines ».

Comme mentionné précédemment, l'économiste de la Table métropolitaine participe au Comité technique sur la recherche économique métropolitaine mis sur pied par la CMM. Les membres du comité se sont réunis à deux reprises au cours de l'exercice financier. C'est d'ailleurs ce comité qui a permis de regrouper un ensemble de partenaires pour la création d'un consortium métropolitain pour l'achat de bases de données. Les principaux sujets traités au cours des rencontres concernent, justement, l'ajout de données statistiques au système d'information statistique et l'ajout de membres à ce regroupement d'achat.

Un deuxième bulletin annuel, « L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal 2007 », a été publié au premier trimestre de 2009. Ce bulletin présente une analyse de la distribution spatiale de l'emploi. Ce bulletin a été réalisé en partenariat avec les membres du consortium, à partir des données achetées.

De plus, l'économiste de la Table participe à un sous-groupe de travail du Comité technique qui porte sur le capital humain de la RMR de Montréal. Le Comité a, entre autres, comme objectif de proposer une mesure indirecte de la productivité des villes. Cette mesure passerait par le niveau de scolarisation de ses habitants.

Le coordonnateur de la Table métropolitaine a assisté au Colloque « Bilan et perspectives de la Communauté métropolitaine de Montréal », tenu à l'automne 2008.

2.4 FAVORISER L'ADHÉSION À LA VISION ET À L'INTERVENTION MÉTROPOLITAINES

Un des éléments les plus intangibles, mais sûrement un des plus importants liés au mandat de la Table, consiste à développer et à encourager l'ensemble de nos membres, de nos partenaires et du personnel d'Emploi-Québec à avoir une vision métropolitaine du marché du travail et de ses interrelations avec celui des cinq régions couvertes en totalité ou en partie dans ce territoire. On se rappelle qu'une RMR existe à cause de l'interdépendance du marché du travail et notre organisation territoriale du gouvernement du Québec est, généralement, basée sur des régions administratives. La majorité de l'information et des données disponibles le sont sur une base régionale ou nationale. Aussi, la Table doit être ce carrefour favorisant la collaboration et la participation à la vision métropolitaine du marché du travail.

Pour ce faire, la Table a prévu des moyens pour informer, consulter et influencer les différentes instances du Ministère, de la CPMT et d'Emploi-Québec au contexte d'interrelations régionales et d'interdépendance au niveau métropolitain et, surtout, pour bien comprendre le rôle complémentaire de la Table.

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

En janvier 2007, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Michelle Courchesne, réaffirmait son lien avec la Table en précisant, dans le mandat de cette dernière, la nécessité de deux rencontres par année avec le président de la Table.

Au cours du printemps 2008, monsieur Roger Hébert, président de la Table, a rencontré monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment pour lui présenter l'exercice de planification de la Table métropolitaine, soit les réalisations 2007-2008 et les priorités 2008-2009 de la Table métropolitaine.

Commission des partenaires du marché du travail

Au printemps 2008, le président de la Table a rencontré la présidente de la CPMT afin de lui présenter l'exercice de planification de la Table, exercice contenant le bilan 2007-2008 et le plan d'action 2008-2009. De plus, à l'automne 2008, monsieur Hébert a présenté le bilan semestriel de la Table métropolitaine à la présidente de la CPMT.

Pour maintenir la communication et s'informer mutuellement, les comptes rendus des rencontres de la Table, les publications et les travaux de recherche, produits au cours de l'année, sont acheminés à la CPMT. Les faits saillants des rencontres de la CPMT sont transmis aux membres de la Table, lors de ses réunions.

Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)

À l'automne 2007, le président et le secrétaire de la Table ont entrepris une tournée des CRPMT de la RMR. Les CRPMT des Laurentides, de Montréal et de la Montérégie ont été rencontrés au cours de l'exercice financier 2007-2008. Ces visites se sont poursuivies au printemps 2008 avec les rencontres des CRPMT de Laval et de Lanaudière. Le mandat de la Table, ses réalisations et la complémentarité des activités de la Table par rapport à celles des CRPMT ont, notamment, été discutés.

Directions régionales d'Emploi-Québec de la RMR de Montréal

Depuis juillet 2006, une réunion annuelle à laquelle les directrices et les directeurs régionaux de la RMR, les directrices et les directeurs de la planification et les représentants de la Table métropolitaine a lieu pour discuter de différents sujets métropolitains. Au cours de la première rencontre, les directrices et les directeurs régionaux ont exprimé l'importance d'être impliqués plus activement dans les travaux et les décisions prises par la Table métropolitaine et nous avons convenu des moyens favorisant un meilleur échange et partage de l'information dans notre organisation.

En janvier 2009, la troisième rencontre a porté spécifiquement sur le dossier des personnes immigrantes. La teneur des discussions a déjà été présentée au point 2.1 du bilan 2008-2009 concernant les priorités de la Table métropolitaine.

De plus, depuis deux ans, après chaque rencontre de la Table, une conférence téléphonique a lieu avec les directrices et les directeurs régionaux. Un retour sur la rencontre permet d'informer rapidement les régions de la teneur des discussions.

Autres instances d'Emploi-Québec

Depuis plusieurs années, le coordonnateur de la Table métropolitaine participait aux rencontres des DPPIMT. Maintenant, il participe aux rencontres de la Table des instances de coordination d'Emploi-Québec. Cette Table regroupe les gestionnaires régionaux de la planification et des opérations d'emploi et de solidarité sociale. Cela permet au coordonnateur de connaître les réalisations des régions et de mieux circonscrire les possibilités d'actions communes pour les régions du territoire de la RMR de Montréal.

De plus, l'économiste de la Table assiste aux rencontres des répondants en information sur le marché du travail et à celles du réseau de la liste des industries et commerces. Il est aussi associé au comité national sur les perspectives sectorielles et professionnelles et il participe aux réunions des économistes régionaux.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Le MAMROT tient, depuis quelques années, des forums métropolitains des partenaires. Ces forums s'adressent aux directeurs généraux des Conférences régionales des élus (CRÉ) de Montréal, Laval et Longueuil, aux représentants des ministères et organismes gouvernementaux œuvrant sur le territoire de la métropole, au directeur général de la CMM, au président-directeur général de Montréal International; aux directeurs généraux des villes de Montréal, de Laval, et de l'agglomération de Longueuil et au président de la Table métropolitaine. Le Forum permet aux participants de s'informer et d'échanger sur des enjeux de développement métropolitain, d'améliorer leur vision d'ensemble et de développer un sentiment d'appartenance à la région métropolitaine de Montréal.

Au printemps, la Table métropolitaine a été invitée par le MAMROT à faire une présentation de la Table. C'est ainsi qu'en juin 2008, le président de la Table métropolitaine, monsieur Roger Hébert, a présenté la Table métropolitaine et ses réalisations. Monsieur Régent Chamard, économiste à la Table, a tracé le portrait des tendances récentes du marché du travail de la RMR de Montréal et des perspectives macroéconomiques et celles à long terme du marché du travail (2007-2016).

2.5 AUTRES ACTIVITÉS

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Table métropolitaine de Montréal

Au cours de cet exercice financier, la Table métropolitaine s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres de la Table. Ce code d'éthique s'est inspiré de celui de la CPMT et des CRPMT et il a été présenté à la direction des Affaires juridiques du Ministère. Par la suite, les membres de la Table ont adopté, au cours d'une rencontre régulière de la Table, le code d'éthique et de déontologie. Les membres concernés ont complété leur obligation en complétant le formulaire de déclaration d'intérêts. La Table satisfait ainsi aux exigences réglementaires du gouvernement.

Site Internet

En ligne depuis juillet 2002, le site Web présente l'ensemble des publications de la Table métropolitaine, son mandat, la liste de ses membres et plus de 1 000 hyperliens regroupés par thème. Le site est mis à jour régulièrement.

<http://www.table-metropolitaine.org/>

2.6 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

La Table métropolitaine dispose d'un budget d'intervention de 2 000 000 \$. Au cours de l'exercice 2008-2009, la Table a disposé de ce budget de la façon suivante :

Résultats :

<u>Utilisation des fonds</u>	<u>2008-2009</u>
Atlas de la zone métropolitaine de l'emploi	105 011 \$
Enquête sur les besoins en main-d'œuvre	125 471 \$
CMASAF - fiches sectorielles	
• Fabrication de meubles et de produits connexes	9 000 \$
• Services professionnels, scientifiques et techniques	9 000 \$
Communication graphique – veille technologique	40 900 \$
La main-d'œuvre immigrante dans la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal en 2006 : portrait et analyse	78 417 \$
Outil d'intervention « Comprendre et agir »	45 000 \$
Grand total	412 799 \$

* Les informations budgétaires sont à titre indicatif seulement.

En plus du budget d'intervention, Emploi-Québec garantit le soutien nécessaire pour le fonctionnement de la Table métropolitaine. Ainsi, un coordonnateur et un économiste sont attirés exclusivement au mandat de la Table. Deux autres ressources, soit une secrétaire et un technicien secondent, au besoin, les deux ressources dédiées à la Table.

Un budget de fonctionnement de 40 000 \$ complète la contribution d'Emploi-Québec.

PLAN D'ACTION 2009-2010

3. PLAN D'ACTION 2009-2010

Les réalisations de la Table métropolitaine de Montréal s'inscrivent dans une perspective systémique reliée à la connaissance des problématiques du marché du travail de la RMR de Montréal et à la réalisation d'interventions favorisant la résolution de ces problématiques. Cette approche implique la collaboration des groupes de travail de la Table, de plusieurs directions d'Emploi-Québec et de la CPMT. En effet, les travaux de la Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail (DGAPPIMT), des différentes unités des directions régionales sur le territoire de la RMR, de la DDCIS relevant de la CPMT et des comités sectoriels de main-d'œuvre alimentent les réflexions de la Table métropolitaine, permettant de soutenir la prise de décision.

3.1 IDENTIFIER LES STRATÉGIES ET LES OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS

Les membres de la Table métropolitaine et les directeurs régionaux de la RMR de Montréal ont participé à une rencontre, le 14 janvier 2008, dont l'objectif était d'établir les grands enjeux du marché du travail de la RMR de Montréal pour les prochaines années. Cette réflexion s'est appuyée sur le contenu de trois présentations concernant les perspectives macroéconomiques du Conference Board du Canada, du marché du travail produites par le Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) et du plan d'action 2008-2009 de la CPMT.

Cet exercice de projection, à court et à moyen terme dans l'environnement général du marché du travail nord américain, demeure comme toile de fond, alimente les préoccupations et influence directement les priorités du plan d'action de la Table métropolitaine.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous les principaux éléments présentés par les conférenciers, le 14 janvier 2008, avec une actualisation de la situation. Ces éléments sont encore d'actualité pour la détermination des priorités 2009-2010 de la Table métropolitaine.

Perspectives macroéconomiques (Conference Board du Canada)

En janvier 2008, les risques de récession aux États-unis sont présents et le Conference Board prévoyait que la récession serait probablement évitée. On sait, maintenant, que les États-unis sont en récession depuis décembre 2007. Cet élément est important car environ 72 % des exportations québécoises vont aux États-Unis.

Toujours en janvier 2008, l'envolée du huard pose des défis au secteur du commerce extérieur, mais elle aidera à combattre l'inflation. L'effet de richesse continuera de stimuler l'économie intérieure. Depuis, le huard s'est déprécié de près de 20 % par rapport à la devise américaine et le Conference Board ne croit pas que cette baisse favorise les exportations canadiennes compte tenu de la situation des ménages américains peu enclins à dépenser. De plus, la demande des consommateurs québécois devrait fléchir en 2009 compte tenu d'un arrêt de la croissance de l'emploi pour cette période.

Finalement, pour la RMR de Montréal, lors de la présentation, la forte création d'emplois soutenait la croissance de la demande intérieure. Les secteurs industriels, en forte hausse au niveau de l'emploi, étaient la construction, le commerce de gros, les services professionnels et techniques, les services d'enseignement et l'hébergement et restauration. La croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2007 et celle prévue pour 2008 étaient parmi les plus basses des RMR de l'est du Canada (sauf Hamilton).

La situation globale, pour l'année 2008, démontre que l'emploi a légèrement diminué dans la RMR de Montréal par rapport à 2007. Actuellement, les prévisions d'emploi du Conference Board sont en baisse pour 2009 (-19 000). C'est surtout le secteur des services (-20 000 emplois) qui écopera et, plus particulièrement, les services commerciaux (-17 600 emplois). Le taux de croissance du PIB, prévu pour 2009, demeure toujours parmi les plus bas des RMR.

Perspectives à long terme du marché du travail (2007-2016) (CETECH)

Dès le début de la prochaine décennie, le ralentissement démographique freinera la croissance économique. Or, le taux d'activité québécois est déjà parmi les plus élevés au monde. Il atteindra bientôt sa limite. Le déclin annoncé et la rareté de la main-d'œuvre vont freiner la création d'emplois. La production de biens ne créera pas d'emplois.

La croissance de la main-d'œuvre et de l'emploi sera concentrée dans la grande région de Montréal. La progression du taux de croissance annuel de l'emploi sera plus rapide pour les emplois les plus qualifiés.

Une immigration plus importante pourrait répondre à une partie des besoins en main-d'œuvre. Il faut retenir que les immigrants se concentrent davantage dans la RMR de Montréal plutôt qu'ailleurs en province. Or, le taux de chômage élevé des immigrants indique des difficultés d'intégration au marché du travail. De plus, il ne faut pas croire que l'immigration suffira à enrayer le déclin de la main-d'œuvre.

Commission des partenaires du marché du travail

Pour 2008-2009, les orientations et les axes d'interventions de la CPMT visaient à contribuer à l'amélioration de la productivité par le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration des compétences de base pour la main-d'œuvre en emploi ainsi qu'à favoriser l'augmentation du taux d'emploi en intégrant les personnes éloignées ou sous-représentées sur le marché du travail. Les orientations et les axes d'intervention proposés par la CPMT, pour 2009-2010, sont similaires.

3.2 PRIORITÉS DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE ET SECTEURS D'ACTIVITÉ MÉTROPOLITAINS

3.2.1 Priorités de la Table métropolitaine

Les enjeux économiques et démographiques, exposés lors de la rencontre du 14 janvier 2008, démontrent que la RMR de Montréal devra œuvrer, au cours des prochaines années, à maintenir et à augmenter sa population active. Ces actions ne devront pas se faire au détriment des autres régions du Québec, même si les grandes tendances de mouvement de la population sont de se regrouper dans les grands centres urbains. Or, intervenir sur les éléments liés à la démographie n'est pas évident et nécessite, généralement, des interventions sur une longue période.

En effet, le ralentissement démographique affectera la RMR de Montréal, plus tardivement que l'ensemble des autres régions de la province. Une des conséquences de ce ralentissement sera le déclin et la rareté de la main-d'œuvre, ce qui créera une pression sur les entreprises. Le constat de 2008 est toujours d'actualité pour 2009. C'est pourquoi la Table métropolitaine reconduit ses trois priorités de 2008-2009 pour le prochain exercice financier 2009-2010.

- **Les personnes immigrantes**

Face au défi démographique, l'apport de l'immigration prend une place de plus en plus déterminante, particulièrement par la contribution à maintenir la croissance de la population active dans la RMR au cours de la prochaine décennie. Or, la situation des personnes immigrantes face

à l'emploi est défavorable à plusieurs points de vue, même si celle-ci a eu tendance à s'améliorer entre 2006 et 2007. Il faut donc faciliter cette intégration pour éviter, entre autres, leur départ vers d'autres provinces. Bien que l'immigration ne puisse suffire à enrayer le déclin de la main-d'œuvre, leur intégration la plus rapide possible au marché du travail, dans des emplois correspondant à leurs compétences, fait partie de la solution de maintien de ces bassins de population au Québec.

Pour la RMR de Montréal, la participation au marché du travail des personnes immigrantes est aussi un enjeu directement lié à la productivité des entreprises. En effet, une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre au besoin du marché du travail métropolitain contribue à l'amélioration de la productivité et à une meilleure adaptation aux changements démographiques et commerciaux des entreprises. Ainsi, l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre et les mécanismes de reconnaissance des compétences font partie des moyens pour réaliser cet enjeu.

Aussi, la Table métropolitaine propose d'intervenir à plusieurs niveaux pour favoriser la mise en place de solutions qui, nous l'espérons, viendront contribuer à faciliter ou, du moins, générer des conditions favorables à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail. Cette priorité sera poursuivie, entre autres, par des réalisations et des collaborations à établir avec nos partenaires régionaux d'Emploi-Québec. Voici, donc les actions et les projets à réaliser au cours de l'année.

▫ **La main-d'œuvre immigrante dans la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal en 2006 : portrait et analyse**

Le portrait et l'analyse concernant la situation des personnes immigrantes se termineront en février 2010. Ce projet se divise en quatre productions :

- un portrait de l'emploi chez les immigrants des cinq régions de la Table métropolitaine;
- une analyse multivariée des facteurs associés à l'emploi chez les immigrants de la région de la Table métropolitaine;
- une analyse comparative des politiques et expériences d'intégration dans les grandes RMR canadiennes d'immigration;
- une analyse longitudinale des facteurs associés à l'intégration réussie à l'emploi chez les immigrants de la région de la Table métropolitaine.

En plus de diffuser les résultats aux partenaires régionaux RMR d'Emploi-Québec, les constats et les recommandations proposées dans chacun des volets pourraient amener la Table à poser des interventions à d'autres niveaux de l'Agence et avec d'autres partenaires, notamment ministériels.

▫ **Intervention en entreprise pour l'intégration en emploi des personnes immigrantes**

Emploi-Québec participe, notamment, à la francisation des personnes immigrantes par le biais de la formation. De plus, le programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) fournit une aide financière (salaire du participant et de l'accompagnateur, pour des activités particulières, l'adaptation d'outils en gestion des ressources humaines, des activités pour former ou adapter les compétences des personnes immigrantes au contexte nord-américain) pour faciliter leur participation au marché du travail.

Or, malgré tous ces efforts, les personnes immigrantes et les minorités visibles ont un taux de participation au marché du travail inférieur aux autres personnes. Une réflexion sur les moyens disponibles dans le coffre à outils d'Emploi-Québec pour aider ces clientèles devrait être entreprise.

D'ailleurs, le portrait et l'analyse concernant la main-d'œuvre immigrante dans la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal nous fourniront l'information nécessaire pour bien identifier les facteurs associés à l'emploi chez les immigrants de la région de la Table métropolitaine. De plus, une analyse comparative des politiques et expériences d'intégration dans les grandes RMR canadiennes d'immigration permettra à la Table métropolitaine de développer des actions avec les directions d'Emploi-Québec, responsables des mesures et services.

Outil d'intervention en ligne « Comprendre et Agir »

C'est au cours de 2009 que l'outil d'intervention « Comprendre et Agir » sera mis en ligne. Cet outil a pour but d'éveiller les praticiens en ressources humaines et les gestionnaires de premier niveau aux défis de gestion générationnelle en milieu de travail, mais aussi à la gestion de la diversité interculturelle en emploi.

Les conseillers en entreprise d'Emploi-Québec seront le fer de lance de la promotion et de la diffusion de la clé USB menant au site Web « Comprendre et Agir ».

▫ **Échanges des bonnes pratiques liées à l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes**

Lors de la rencontre de janvier 2009 des directrices et des directeurs régionaux d'Emploi-Québec des régions de la RMR de Montréal, des échanges sur les différentes pratiques liées à l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes ont eu lieu et ont été fructueuses en matière de connaissance des actions réalisées dans chacune des régions. Les discussions et le partage d'information entre les régions doivent se poursuivre.

Des projets conjoints pourraient voir le jour et un rôle accru de coordination a été demandé à la Table métropolitaine. Un document d'orientation sera produit sur ce sujet.

Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC)

La Conférence régionale des élus, en collaboration avec le TRIEC, travaille sur un projet d'insertion des immigrants diplômés au marché du travail montréalais. La direction régionale de l'Île-de-Montréal n'est pas impliquée dans le projet, mais en est informée. Compte tenu du mandat et de ses priorités, Emploi-Québec serait un partenaire majeur dans ce dossier. La Table métropolitaine s'interroge sur les dédoublements possibles liés au mandat, au rôle et aux services offerts par la CRÉ et par Emploi-Québec pour la réalisation de ce projet. Or, l'orientation de la Table métropolitaine dans le cadre de ce dossier a toujours été d'avoir une approche plus englobante que le territoire de l'île de Montréal, soit de couvrir le territoire de la RMR de Montréal.

Comme la CRÉ a déjà des liens avec la direction régionale de l'Île-de-Montréal, celle-ci informera le coordonnateur de la Table métropolitaine de Montréal de l'évolution du dossier TRIEC avec la

CRÉ de Montréal et le MICC. Or, malgré cet échange de communication, d'autres avenues seront analysées, notamment, pour éviter les duplications de services, s'assurer d'avoir une participation métropolitaine dans le cadre de ce dossier et afin d'établir de meilleures mécanismes de collaboration et de participation de la part d'Emploi-Québec avec les différents partenaires impliqués dans ce dossier.

- **L'attractivité**

Il faut contrer l'émigration de nos citoyens vers d'autres provinces. Aussi, la RMR doit être attractive et réussir à retenir sa population. Le manque de main-d'œuvre pourrait avoir un impact sur la production des entreprises et peser lourdement dans le choix des entreprises d'investir ou de s'installer dans la RMR.

Par conséquent, la RMR de Montréal doit développer des stratégies pour qu'elle devienne une région attractive pour la main-d'œuvre et les entreprises. Pour ces dernières, elles doivent disposer d'un bassin suffisant de main-d'œuvre.

- **Réflexion interministérielle liée à la main-d'œuvre – le défi démographique**

Selon un scénario demandé par Emploi-Québec à l'Institut de la statistique du Québec, la population de 15 à 64 ans décroîtrait à partir de 2013, pour la RMR de Montréal, au début de la troisième décennie du 21^e siècle. Le marché du travail aura besoin d'un remplacement important de main-d'œuvre.

Au cours des prochaines années, la Table métropolitaine poursuivra ses activités de sensibilisation, d'information et d'intervention pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre au Québec tant au niveau des personnes immigrantes que des personnes voulant émigrer et, ainsi, participer à faire de la RMR de Montréal une zone attractive de la population active.

- **La productivité des entreprises**

Outre les deux priorités précédentes de la Table, soit les personnes immigrantes et la nécessité d'améliorer l'attractivité dans la RMR de Montréal, une troisième concerne les entreprises de la région qui devront améliorer leur productivité. Celle-ci est influencée, entre autres, par l'amélioration de la formation et des qualifications de la main-d'œuvre ainsi que par des pratiques de gestion efficace des ressources humaines.

- **Réflexion interrégionale sur la productivité**

L'économiste de la Table métropolitaine participe au Comité technique sur la recherche économique. La mesure de la productivité des villes a été abordée par les membres de ce Comité. Le représentant de Statistique Canada a confirmé qu'une telle mesure n'existait pas et qu'il n'était pas dans les intentions, à court et moyen terme de l'organisme, de produire une telle mesure.

Par conséquent, le Comité a décidé de créer un sous-groupe de travail sur le capital humain qui analyse l'utilisation de données indirectes pouvant servir de mesure de la productivité des villes. Les travaux préliminaires sont terminés et nous aurons les résultats de ces travaux au cours de l'année 2009-2010. Le sous-groupe du capital humain est composé de représentants de la CMM, du

MAMROT, de Développement économique Canada, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et d'Emploi-Québec.

▫ **Collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)**

Le MDEIE s'intéresse à la mesure de la productivité régionale et métropolitaine. Le ministère a déjà effectué des réflexions portant, entre autres, sur un indice de développement économique et de diversité industrielle des municipalités régionales de comté (MRC) et des agglomérations urbaines. Ces réflexions semblent porteuses et intéressantes. Des démarches se poursuivront par le biais du Comité technique sur la recherche économique métropolitaine mis sur pied par la CMM, pour obtenir l'aval du MDEIE, pour l'obtention de ces informations et favoriser le partage de celles-ci avec les directions régionales de la RMR de Montréal de nos deux organisations.

Les discussions entre le MESS et le MDEIE, relativement à une actualisation d'une entente intervenue entre les deux organisations, se poursuivront au cours de l'année. La Table métropolitaine suivra l'évolution de ces discussions, notamment pour compléter au niveau de la RMR, s'il y a lieu, les collaborations entre les deux organisations comme, notamment, collaborer à la réalisation de projets conjoints avec le MDEIE pour le territoire de la RMR de Montréal.

3.2.2 Secteurs d'activité à caractère métropolitain

Selon le dernier scénario de perspectives sectorielles pour la RMR de Montréal, les secteurs ont été classés selon la rapidité de la croissance de l'emploi au cours des années 2008 à 2012. Les secteurs à forte croissance sont ceux dont le taux de croissance de l'emploi est supérieur à la moyenne de la RMR et dépasse cette moyenne d'un écart-type. Les secteurs à croissance moyenne sont ceux qui se situent à l'intérieur de la fourchette comprenant la moyenne plus ou moins un écart-type. Les secteurs à faible croissance sont ceux qui se situent en bas de la moyenne à une distance plus grande que l'écart-type. Le tableau de la page suivante positionne chacun des secteurs en fonction de ces critères.

Le CSTM a proposé à la Table métropolitaine de développer des interventions et des actions aux niveaux régional et métropolitain dans cinq secteurs : il s'agit de : 1) la santé et de l'assistance sociale, 2) de la fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces, 3) de la fabrication de produits métalliques, 4) de la fabrication d'aliments et boissons, 5) des sciences de la vie, qui regroupent le sous-secteur des services de recherche et de développement scientifiques (sciences physiques, en génie et en sciences de la vie) et celui de la fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments. Les deux premiers secteurs sont classés dans les secteurs à forte croissance alors que les deux suivants sont à croissance moyenne. Le cinquième regroupement est formé de secteurs à forte croissance ou en décroissance. Ces secteurs ont été sélectionnés en se servant de ces perspectives sectorielles et sur la base d'un consensus entre les directions de planification des régions de la RMR. Cette proposition, entérinée par les membres de la Table métropolitaine de Montréal, illustre la volonté des régions de la RMR de Montréal à harmoniser leurs interventions face à des problématiques sectorielles qui leur sont communes. Tout au long de l'année 2009-2010, les discussions au sein du CSTM pourraient permettre de proposer, aux membres de la Table métropolitaine et aux directions régionales, des pistes d'action pour ces cinq secteurs en fonction des enjeux identifiés.

**Répartition des secteurs d'activité économique selon
la croissance de l'emploi, 2008 à 2012, RMR de Montréal**

Secteurs en croissance rapide	Secteurs en croissance moyenne ou faible	Secteurs en décroissance ou croissance nulle
Commerce de détail (24 900 emplois)	Finances, assurances, immobilier et location (10 000 emplois)	Foresterie et exploitation forestière (aucun emploi)
Services professionnels, scientifiques et techniques (24 700 emplois)	Information, culture et loisirs (8 000 emplois)	Première transformation des métaux (-100 emplois)
Soins de santé et assistance sociale (22 100 emplois)	Hébergement et restauration (7 800 emplois)	Extraction minière (-100 emplois)
Commerce de gros (11 200 emplois)	Transports et entreposage (6 500 emplois)	Impression et activités connexes (-200 emplois)
Services aux entreprises, services aux bâtiments et autres (9 000 emplois)	Construction (4 800 emplois)	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (-200 emplois)
Fabrication de matériel de transport (3 700 emplois)	Autres services (4 200 emplois)	Fabrication de produits en bois (-200 emplois)
	Services d'enseignement (3 000 emplois)	Fabrication de meubles et de produits connexes (-700 emplois)
	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac (1 800 emplois)	Fabrication de produits du pétrole, du charbon et de produits chimiques (-1 400 emplois)
	Administrations publiques (1 600 emplois)	Fabrication de textiles et produits textiles (-1 400 emplois)
	Services publics (1 200 emplois)	Fabrication de vêtements et produits en cuir (-4 700 emplois)
	Fabrication de produits informatiques et électroniques (1 200 emplois)	
	Fabrication de produits métalliques (1 100 emplois)	
	Fabrication de machines (600 emplois)	
	Activités diverses de fabrication (400 emplois)	
	Fabrication de produits minéraux non métalliques (100 emplois)	
	Fabrication du papier (100 emplois)	
	Agriculture et pêche (100 emplois)	

3.3 DÉFINIR LA PROBLÉMATIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR ET PARTICIPER À SA RÉOLUTION

Depuis plusieurs années, la Table métropolitaine progresse dans sa connaissance du marché du travail métropolitain de Montréal. Elle continuera, dans ce sens, en produisant ses publications spécifiques de même que celles demandées aux directions régionales par les unités centrales d'Emploi-Québec. Elle s'engagera, aussi, dans le financement d'analyses et de rapports en lien avec les priorités identifiées par la Table. De plus, la Table participera au développement de stratégies et d'interventions favorisant la résolution de problématiques métropolitaines précisées dans le plan d'action de la Table. Cependant, la Table se réserve la possibilité de financer tout projet ne répondant pas aux priorités retenues dans le plan annuel, en autant qu'il :

- contribue à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail de la région métropolitaine;
- a un impact sur le marché du travail métropolitain;
- rayonne sur plus d'une région administrative;
- a un caractère innovateur et majeur pour le développement métropolitain;
- correspond au mandat de la Table métropolitaine.

3.3.1 Publications 2009-2010

Perspectives professionnelles

Le développement d'un modèle professionnel et sectoriel de prévisions de l'emploi par la DGAPPIMT permet d'identifier l'évolution future de l'emploi par secteur d'activité économique et par profession pour les cinq prochaines années, et ce, par région administrative, pour la RMR de Montréal et pour l'ensemble de la province. L'économiste de la Table métropolitaine s'est joint à ces travaux en assurant la coordination d'un comité métropolitain des économistes régionaux. En 2009-2010, nous entendons assurer la mise à jour de ces prévisions (2009-2013).

Professions en demande

La liste des professions en demande sera mise à jour au début de 2009 et à l'été 2009.

Perspectives sectorielles

Les perspectives sectorielles, pour la période 2008-2012, ont été publiées. Au cours de l'année 2009-2010, ces prévisions seront mises à jour pour la période 2009-2013.

Bulletin trimestriel sur le marché du travail

Le bulletin trimestriel contient des statistiques et des analyses d'ensemble portant sur les principaux indicateurs du marché du travail. De plus, des tableaux détaillés sont présentés selon le sexe, le groupe d'âge, la région économique ou métropolitaine, le secteur d'activité économique et le groupe professionnel. Finalement, les fichiers administratifs sont mis à contribution pour dégager les tendances dans l'utilisation des programmes d'aide sociale et d'assurance-emploi. La publication du bulletin trimestriel est effectuée quatre fois par année. Il en sera de même en 2009-2010.

À partir des informations produites dans le bulletin trimestriel, le bulletin annuel 2009 sera réalisé à l'hiver 2010. Il s'agit de comparer les résultats de l'année par rapport à ceux de l'année précédente.

Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal

Nous poursuivons la production d'un bulletin mensuel présentant les principaux indicateurs désaisonnalisés et non désaisonnalisés du marché du travail de la RMR de Montréal et de l'ensemble du Québec.

Ce bulletin est réalisé dans un gabarit servant à produire, de manière automatique, les tableaux et graphiques. Ce gabarit est produit grâce à la collaboration de la DGAPPIMT. En cas de nécessité, pour en assurer sa production mensuelle régulière, une entente pourra aussi être négociée avec une direction régionale, ce qui permettra de ne pas retarder la publication régulière.

3.3.2 Élaboration de diagnostics métropolitains

Pour soutenir, notamment, la participation des comités sectoriels de main-d'œuvre aux travaux des secrétariats des grappes industrielles, la Table métropolitaine étudiera, lorsque nécessaire, la possibilité de financer l'élaboration de diagnostics métropolitains. Ces diagnostics permettront aux comités sectoriels de main-d'œuvre de compléter la vision nationale qu'ils ont de la situation des ressources humaines dans les industries de leurs secteurs et d'élargir cette vision dans le sens de la grappe industrielle à laquelle ils appartiennent et, aussi, de se doter d'un portrait RMR de la main-d'oeuvre.

Analyses en cours et à venir

- ***Atlas de la zone métropolitaine de l'emploi (ZME) de Montréal – de l'organisation spatiale du marché du travail à l'organisation spatiale des déplacements domicile-travail***

Ce projet, adopté en 2007-2008, verra sa réalisation se finaliser au cours de l'exercice 2009-2010. L'Atlas dressera le portrait actualisé du marché du travail de la RMR de Montréal. On pourra aussi évaluer son évolution depuis 2001.

- ***Profil de collectivité de la région métropolitaine de recensement de Montréal – portrait et caractéristiques du territoire et Profil détaillé des industries et des professions sur le territoire de la zone métropolitaine de l'emploi***

Les données du recensement 2006, relatives au marché du travail, auront été rendues disponibles au cours de l'exercice 2008-2009 et celles-ci serviront à l'élaboration des deux profils. Ceux-ci, avec l'Atlas, constituent des éléments essentiels pour connaître la composition et les caractéristiques de la population ainsi que sa distribution sectorielle et professionnelle sur le marché du travail métropolitain. Ces profils seront disponibles au cours de l'exercice financier 2009-2010.

- ***Un portrait des personnes handicapées pour les cinq régions de la RMR et pour la RMR de Montréal***

Une des orientations 2009-2010, préconisées par la CPMT pour l'élaboration du Plan d'action d'Emploi-Québec, concerne le soutien aux personnes à risque de sous-emploi pour leur intégration au marché du travail. Les personnes handicapées font partie de ce bassin. Les cinq régions de la RMR désirent unir leurs efforts pour réaliser un portrait de ces personnes. Ce portrait constitue une phase importante pour la connaissance de cette clientèle. Actuellement, Emploi-Québec n'a pas, dans ses priorités, l'achat des données du recensement 2006 concernant les personnes handicapées pour chacune des régions administratives du Québec. Une analyse préliminaire sera faite, en collaboration avec les économistes des régions de la RMR. Cette analyse portera sur la qualité des données du recensement de 2006 et sur d'autres sources d'information pour cette clientèle. Pour réaliser ce portrait, les cinq régions devront s'entendre sur l'achat des données nécessaires et sur le contenu détaillé des portraits régionaux et métropolitain souhaités.

- ***Enquête sur les besoins de main-d'œuvre des entreprises des cinq régions de la RMR de Montréal***

La Table métropolitaine a financé et réalisé, conjointement avec les cinq directions régionales de la RMR de Montréal, la première enquête sur les

besoins en main-d'œuvre des établissements des cinq régions de la RMR. Cette enquête s'est déroulée au cours de l'année 2007 et les principales productions et son dévoilement se sont déroulés en 2008.

La fréquence de cette étude est aux deux ans. Comme les régions se sont montrées satisfaites de la tenue et des résultats de l'enquête conjointe, elles ont réitéré le souhait de poursuivre la collaboration pour la réalisation d'une nouvelle enquête sur les besoins en main-d'œuvre dans les établissements.

Donc, l'économiste de la Table et le coordonnateur réactiveront le comité de l'enquête avec la participation des cinq directions régionales, de la DGAPPIMT et de la DDCIS relevant de la CPMT.

Le questionnaire de l'enquête sera actualisé à partir des constats de la précédente enquête et un nouveau cahier des charges sera développé. Le tout sera déposé à la Table métropolitaine pour approbation.

Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation

Le Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation de la Table métropolitaine poursuivra ses réalisations, notamment en analysant la pertinence d'actualiser les fiches synthèses réalisées antérieurement, d'effectuer les liens appropriés avec les secteurs d'activité à caractère métropolitain retenus par les membres du CSTM et adoptés par les membres de la Table et, finalement, d'examiner la possibilité de réaliser des analyses telles que proposées par la CMM et les secrétariats de grappes.

Les fiches sectorielles abordent des thèmes de productivité dans les entreprises. C'est toutefois l'élément adéquation emploi-formation qui contribue activement à la prise de décision des régions quant au choix d'achat ou de référence de clientèles à certains cours. Cet élément permet de faire une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins de main-d'œuvre du marché du travail. Cela correspond aussi aux orientations et aux axes d'intervention retenus dans le plan d'action d'Emploi-Québec en lien avec la productivité des entreprises.

Lors de l'acceptation du plan d'action 2008-2009 du Comité par la Table métropolitaine, le développement de la fiche sectorielle « Information, culture et loisirs » était déjà prévu pour l'exercice financier 2009-2010. Son nouveau plan d'action 2009-2010 sera déposé, pour approbation, à la Table métropolitaine.

Bases de données

La Table métropolitaine continuera de s'instrumenter en bases de données afin d'être en mesure de publier des informations sur la RMR dont celles concernant les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale.

Dans une perspective de rationalisation et d'économie, nous poursuivrons les discussions avec les directions régionales pour évaluer la possibilité d'effectuer des achats communs de bases de données ou simplement de partager les bases disponibles et utiles à tous. Enfin, lors de la réalisation d'analyses financées par le biais de la Table métropolitaine, d'autres données pourront être acquises et rendues disponibles pour l'ensemble des cinq régions de la RMR.

La Table métropolitaine participe à un consortium métropolitain pour l'achat de bases de données. Ce consortium a été mis en place par la CMM. Il s'agit d'un système d'information statistique comprenant plusieurs données

économiques mises en ligne sur un site Web privé et géré par Statistique Canada. Nous poursuivrons notre association avec le consortium pour la prochaine année financière.

3.3.3 Interventions de la Table métropolitaine face à certaines problématiques

Veille active du marché du travail – priorité de la CPMT

La Commission des partenaires du marché du travail a identifié la veille active sur le marché du travail comme une priorité. La permanence de la Table métropolitaine coordonne une veille active sur le marché du travail pour la RMR.

Grâce à un tableau de bord, chaque direction régionale, en association avec des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), peut :

- suivre l'évolution des professions jugées problématiques et stratégiques;
- être en mesure de faire régulièrement le point sur la situation de l'adéquation formation-emploi pour les principales professions retenues dans la RMR;
- trouver des solutions aux problèmes.

Étant donné l'interrelation des personnes en formation avec le marché du travail à l'intérieur des cinq régions de la RMR de Montréal (navettage des travailleurs, déplacements des étudiants, partage de lieux communs de formation), une mise en commun des tableaux de bord de ces régions se poursuivra. Un principe de travail, similaire à celui utilisé pour les perspectives professionnelles, sera alors mis de l'avant.

Sous l'initiative de la Table métropolitaine, les cinq régions s'entendront sur les professions RMR à retenir et partageront les conclusions de leur tableau de bord respectif dans le cas des professions et des programmes de formation concernés au sein de la RMR de Montréal. La Table métropolitaine produira un tableau de bord qui, par la suite, sera présenté au comité national. Elle entreprendra également des discussions avec le représentant RMR désigné par le MELS.

La Table métropolitaine assurera un leadership en matière de promotion et de soutien à l'élaboration d'initiatives et à la réalisation de pistes d'action proposées et retenues dans le cadre de la veille.

Logistique – gestion de la chaîne d'approvisionnement

La Table métropolitaine financera, en collaboration avec le Cégep André-Laurendeau et son Institut international de logistique de Montréal, une présentation des résultats d'une étude canadienne portant sur la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Différents partenaires métropolitains, impliqués et intéressés par la logistique, seront invités à cette présentation. Cette présentation fait suite à une fiche sectorielle élaborée par la Table métropolitaine et à des actions proposées par le CMASAF à la Table.

Santé et services sociaux

Le secteur de la santé et des services sociaux fait partie des priorités de la Table métropolitaine depuis quelques années. Le CSTM a, d'ailleurs, tenu des rencontres métropolitaines avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des agences de santé et des services sociaux et du MELS. Le partage des responsabilités respectives, la compréhension du vocabulaire propre à chacune des organisations et le

développement des collaborations régionales et métropolitaine ont fait l'objet des discussions des trois rencontres tenues à ce jour.

Ce partenariat s'est poursuivi au niveau régional et la mise en commun des réalisations respectives devient nécessaire afin d'élaborer un état de situation dans ce secteur pour la RMR de Montréal. Donc, une nouvelle rencontre regroupant les intervenants se déroulera au cours du présent exercice financier.

3.4 PRÉSERVER ET RENFORCER LE RÔLE ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE D'EMPLOI-QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CMM

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, sanctionnée le 16 juin 2000, indique que la CMM possède, notamment, la compétence dans le domaine du développement économique (orientations stratégiques).

Le fait que la CMM ait la responsabilité des orientations stratégiques pour l'ensemble du territoire métropolitain a un impact sur la planification des cinq régions et sur celle de la Table métropolitaine d'Emploi-Québec. On peut difficilement parler de développement économique sans y joindre la planification, la formation et le développement de la main-d'œuvre. Conséquemment, les cinq directions régionales d'Emploi-Québec, les partenaires et la Table métropolitaine seront appelés à développer une étroite collaboration avec la CMM pour les raisons suivantes :

- la similarité du territoire de la CMM par rapport à celui couvert par la Table métropolitaine (RMR de Montréal);
- la nécessité d'une planification métropolitaine pour la CMM et pour Emploi-Québec.

La Table métropolitaine a convenu avec les représentants de la CMM de jouer le rôle de partenaire coordonnateur en matière de développement des compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre et du réseau d'Emploi-Québec dans le cadre de la stratégie des grappes industrielles. La mise en œuvre de ce lien formel et important sera suivie activement au cours des prochaines années en fonction du développement des grappes industrielles.

En janvier 2008, la CMM a publié sa stratégie métropolitaine d'innovation appelée « Cap sur l'innovation ». Cette stratégie sera mise en œuvre par le biais d'un comité opérationnel composé, notamment, des directrices et directeurs généraux des grappes industrielles et elle sera soutenue par l'administration de Montréal International.

Dans la mise en application des stratégies concernant le développement du capital humain, la Table soutiendra Montréal International et la CMM en jouant le même rôle de partenaire coordonnateur en matière de développement des compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre et du réseau d'Emploi-Québec dans le cadre de la stratégie des grappes industrielles.

3.5 FAVORISER L'ADHÉSION À LA VISION ET À L'INTERVENTION MÉTROPOLITAINES

Un des grands défis de la Table métropolitaine sur le plan partenarial est d'arrimer, sans dédoublement, la concertation locale, régionale, métropolitaine et ministérielle, en matière de main-d'œuvre, à celle du développement économique pour la RMR de Montréal. Pour ce faire, il faut que les partenaires du marché du travail se rallient à une vision du développement de la main-d'œuvre et de l'emploi s'inscrivant en complémentarité avec les organisations tant aux niveaux local, régional et métropolitain.

La Table métropolitaine est la seule instance d'Emploi-Québec à agir plus spécifiquement dans une perspective d'harmonisation et de concertation des actions nécessaires à la résolution de problématiques du marché du travail de la RMR de Montréal. Ceci a pour effet de colorer l'évolution d'Emploi-Québec dans son rôle d'assurer, entre autres, l'adéquation de l'offre et de la demande au niveau du marché du travail et de dispenser des interventions en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre et de services d'emploi dans une perspective métropolitaine. Le comité sur la veille sur le marché du travail ainsi que les travaux relatifs aux perspectives professionnelles en sont des exemples.

3.5.1 Rencontrer le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le président de la Table métropolitaine rencontrera le Ministre pour lui présenter l'exercice de planification comprenant le bilan 2008-2009 et le plan d'action 2009-2010 de la Table. Il y aura aussi une rencontre de suivi des réalisations de la Table, vers la mi-année.

3.5.2 Développer et maintenir les liens avec la Commission des partenaires du marché du travail

En 2009-2010, la Table métropolitaine maintiendra une liaison étroite avec la CPMT. Deux fois par année, le président de la Table métropolitaine rencontrera le président de la CPMT. Ces rencontres serviront à faire le point sur les actions de la Table métropolitaine et à recevoir les suggestions de la CPMT. Cette année, la présentation de l'exercice de planification sera des plus significatif, considérant l'arrivée d'un nouveau président à la tête de la CPMT.

Dans le cadre des collaborations établies avec la CPMT, le président de la Table continuera d'assister aux conférences téléphoniques avec les présidents des CRPMT.

De plus, la Table métropolitaine transmettra à la CPMT :

- l'exercice de planification 2009-2010;
- les comptes rendus de ses réunions;
- toutes ses publications et ses travaux de recherche produits dans l'année;

La Table métropolitaine participera aussi à la rencontre partenariale organisée annuellement par la CPMT. Elle poursuivra ses rencontres avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, maintenant financés par la CPMT.

3.5.3 Rencontrer les conseils régionaux des partenaires du marché du travail

En 2007-2008, le président et le secrétaire de la Table métropolitaine ont entrepris une tournée des CRPMT. Cette tournée s'est terminée au cours de l'exercice 2008-2009. La Table métropolitaine ne prévoit pas d'autres rencontres avec les CRPMT au cours de l'exercice 2009-2010 mais elle acceptera les invitations en provenance d'un CRPMT.

Certains travaux de la Table pourraient être présentés aux CRPMT avec la participation de représentants de la Table métropolitaine.

3.5.4 Maintenir les liens avec les différentes instances d'Emploi-Québec

La Table a mis en place des moyens de communication avec les gestionnaires des directions régionales d'Emploi-Québec de la RMR de Montréal. Il s'agit de rencontres ou de conférences téléphoniques visant

l'échange et le partage d'information afin de favoriser l'adhésion à la vision et à l'intervention métropolitaines. Pour l'exercice financier 2009-2010, le président, la secrétaire ou le coordonnateur entendent :

- organiser des conférences téléphoniques avec les directrices et les directeurs régionaux après chacune des rencontres de la Table métropolitaine afin d'informer ces derniers de la teneur des discussions;
- préparer une rencontre annuelle avec les directrices et les directeurs régionaux et de la planification et de l'information sur le marché du travail, notamment pour partager l'information et les réalisations sur les dossiers métropolitains.

Depuis l'année dernière, les rencontres ou les conférences téléphoniques avec les directrices et les directeurs du partenariat et de l'information sur le marché du travail pour présenter les réalisations de la Table et l'évolution de ses dossiers n'ont pas eu lieu compte tenu du lien établi directement avec les directrices et les directeurs régionaux et des rencontres du CSTM. Au cours de la prochaine année, nous effectuerons une réflexion avec les directrices et les directeurs de la planification sur la pertinence et les contenus de ces réunions en fonction des champs d'activité de ces personnes.

En plus de ces activités, la Table est prête à :

- accepter les invitations des directions régionales pour participer à des rencontres;
- rencontrer les directions centrales et régionales d'Emploi-Québec (DGAPPIMT, DDCIS, etc.).

Finalement, le personnel de la Table poursuivra sa participation à différents comités ou tables dirigés par Emploi-Québec :

- comité sur les perspectives professionnelles et les perspectives sectorielles;
- comité sur la veille active;
- la Table des instances de coordination (directeurs et directrices de la planification du partenariat et de l'information sur le marché du travail, directrices et directeurs du soutien aux opérations);
- réseau des répondants en IMT.

3.5.5 Positionner la Table avec les autres partenaires d'Emploi-Québec

En plus de clarifier le rôle et les mandats de la Table métropolitaine, l'objectif d'établir et de maintenir des liens avec les partenaires externes d'Emploi-Québec est de faire valoir son rôle de soutien et d'aide à la prise de décision en ce qui a trait à la problématique du marché du travail de la RMR de Montréal.

Communauté métropolitaine de Montréal et Montréal International

Le développement et la mise en oeuvre d'une véritable stratégie métropolitaine de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi par Emploi-Québec détermineront également la qualité de nos contacts avec la CMM et notre capacité à contribuer à une planification du développement économique sur le territoire métropolitain.

Nos collaborations avec la CMM se poursuivront, notamment en participant :

- au groupe de travail sur la gouvernance économique métropolitaine (GEM);
- au comité sur la recherche économique et à son sous-groupe de travail sur le capital humain.

De plus, la Table métropolitaine est disponible pour participer à des rencontres avec les représentants de la CMM.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Le MAMROT, par le biais de son Sous-ministériat à la Métropole, a mis en place un Forum métropolitain des partenaires. Ce Forum est un lieu d'échange et de discussion sur les enjeux de développement pour la région métropolitaine de Montréal. Il réunit les représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, les grandes villes, les Conférences régionales des élus et les grands partenaires métropolitains que sont la CMM et Montréal International.

À ce jour, trois forums se sont tenus auxquels ont participé le secrétaire de la Table et son personnel.

3.5.6 Diffuser les résultats de nos travaux de recherche

De manière à ce que les conclusions des travaux de recherche entrepris par la Table métropolitaine soient prises en considération dans les plans d'action régionaux, il faudra s'assurer de continuer à les communiquer aux directions régionales d'Emploi-Québec, à la DDCIS relevant de la CPMT ainsi qu'aux différentes instances internes et externes concernées par de tels travaux.

La Table métropolitaine continuera de diffuser sur son site Web tous ses travaux.

3.6 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les projets démarrés antérieurement qui se poursuivront en 2009-2010 avec un solde reporté et les nouveaux projets sont les suivants :

<u>Dossiers</u>	<u>2009-2010</u>
Aérosalon de la relève en aérospatiale	150 000 \$
Atlas de la zone métropolitaine de l'emploi	26 252 \$
CMASAF - Fiche sectorielle	27 000 \$
Enquête sur les besoins en main-d'œuvre (2009-2010)	225 000 \$
La main-d'œuvre immigrante dans la zone métropolitaine de l'emploi de Montréal en 2006 : portrait et analyse	64 159 \$
Outil d'intervention « Comprendre et agir »	200 320 \$
Profil de collectivité de la région métropolitaine de recensement de Montréal - portrait et caractéristiques du territoire et Profil détaillé des industries et des professions sur le territoire de la zone métropolitaine de l'emploi	100 000 \$
Grand total :	792 731 \$
Budget 2009-2010 :	2 000 000 \$
Solde reporté 2008-2009 et nouveau projet :	<u>- 792 731 \$</u>
Budget disponible au 1^{er} avril 2009 pour de nouveaux projets :	1 207 269 \$

En plus du budget d'intervention, Emploi-Québec garantit le soutien nécessaire pour le fonctionnement de la Table métropolitaine. Un budget de fonctionnement de 40 000 \$ complète la contribution d'Emploi-Québec.

TABLE MÉTROPOLITAINE

ANNEXE A

Nom et prénom	Fonction et/ou origine	Titre, organisme et adresse
---------------	------------------------	-----------------------------

MÉTROPOLE

→ **Présidence**

Hébert, Roger	Président de la Table métropolitaine de Montréal	Cabinet conseil Hébert Ferland 183, Papineau Fulford, Québec J0E 1S0
St-Cyr, Lorraine	Secrétaire de la Table métropolitaine de Montréal Emploi-Québec	Directrice générale adjointe aux opérations – Métropole Emploi-Québec 800, rue du Square-Victoria 29e étage Montréal, Québec H4Z 1B7

→ **Entreprises**

Fortin, Louis		Vice-président des ressources humaines Bell Helicopter Textron 12800, rue de l'Avenir Mirabel, Québec J7J 1R4
Reeves, Claude		Directeur corporatif, développement organisationnel Transat A.T. inc. 300, rue Léo-Pariseau, bureau 600 Montréal, Québec H2X 4C2

→ **Main-d'oeuvre**

Tessier, Daniel	CSN	Président du Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière 190, rue Montcalm Joliette, Québec J6E 5G4
Thibault, Michel	FTQ	Secrétaire général Conseil régional Montréal-métropolitain (FTQ) 565, boulevard Crémazie Bureau 2500 Montréal, Québec H2M 2V6

→ **Milieu communautaire**

Cormier, Diane (employabilité)	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre	Directrice générale Club de recherche d'emploi Montréal Centre-Ville 550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Est 10e étage, bureau 1000 Montréal, Québec H3A 1B9
Campagna, Anna (minorités culturelles)	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre Vice-présidente de la Table métropolitaine de Montréal	Directrice générale Centre Génération Emploi 7000, avenue du Parc, bureau 414 Montréal, Québec H3N 1X1

Nom et prénom	Fonction et/ou origine	Titre, organisme et adresse
→ Milieu de la formation		
Lamarche-Venne, Diane	Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	Présidente Commission scolaire Marguerite-Bourgeys 1100, boulevard de la Côte-Vertu Ville Saint-Laurent, Québec H4L 4V1
Pilon, Hervé		Directeur général Cégep André-Laurendeau 1111, rue Lapierre Montréal, Québec H8N 2J4

→ Ministères		
Dumont, Johanne	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Directrice régionale de la Métropole – Ministère des Affaires municipales et des Régions 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.17 Montréal, Québec H4Z 1B7
Normand, Luc	Coordonnateur de la Table métropolitaine de Montréal Emploi-Québec	Direction générale adjointe aux opérations – Métropole Emploi-Québec 800, rue du Square-Victoria, 29e étage Montréal, Québec H4Z 1B7

MONTRÉAL - 06

→ CRPMT		
Châteauneuf, Gaétan	Co-président CRPMT Montréal	Conseil central de Montréal 1601, rue de Lorimier Montréal, Québec H2K 4M5

LAVAL - 13

→ CRPMT		
Martin, Jasmine	Substitut CRPMT Laval	Conseillère syndicale Conseil régional FTQ Montréal métropolitain 565, boulevard Crémazie Est, Bureau 2500 Montréal, Québec H2M 2V6

LANAUDIÈRE - 14

→ CRPMT		
Lepage-Cyr, Mireille	Présidente CRPMT Lanaudière	Présidente Groupe RH Plus 821, rue de la Mécatina Terrebonne, Québec J6W 0B6

LAURENTIDES - 15

→ CRPMT		
Laurin, Monique	Présidente CRPMT Laurentides	Directrice générale Cégep Lionel-Groulx 100, rue Duquet Sainte-Thérèse, Québec J7E 3G6

MONTÉRÉGIE - 16

→ CRPMT		
Lecompte, Jean-Claude	Président CRPMT Montérégie	14, rue Cholette Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6T 5M6

Nom et prénom	Fonction et/ou origine	Titre, organisme et adresse
---------------	------------------------	-----------------------------

→ **Observateurs**

Bergeron, Josée	CPMT	Directrice du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail 800, rue du Square-Victoria, 27e étage Montréal, Québec H4Z 1B7
Rousseau, Alain	MELS	Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation Direction générale de la formation professionnelle et technique Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 1035, rue De La Chevrotière 12e étage Québec, Québec G1R 5A5
Desjardins, Josée	MELS	Responsable de la formation professionnelle et technique Direction régionale de Laval, Laurentides, Lanaudière Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 300, rue Sicard 2e étage Sainte-Thérèse, Québec J7E 3X5
Poirier, Charlotte	MICC	Directrice régionale de Montréal Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles 2050, rue de Bleury, bureau 450 Montréal Québec H3A 2J5
Boutin, Daniel	MDEIE	Directeur régional de Lanaudière Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation 40, rue Gauthier Sud, bureau 3300 Joliette, Québec H3A 3L6
Trottier, Maxime	CMM	Conseiller en recherche, développement économique Communauté métropolitaine de Montréal 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal, Québec H3A 3L6
Woodsworth, Patrick	RCMM	Directeur général Regroupement des collèges du Montréal métropolitain 5701, boulevard Christophe-Colomb Montréal, Québec H2S 2E9
Chamard, Régent		Économiste - Table métropolitaine Emploi-Québec 800, rue du Square-Victoria, 29e étage Montréal, Québec H4Z 1B7

COMPOSITION DES COMITÉS

Comité no 1 – Comité de coordination

Roger Hébert
Anna Campagna
Louis Fortin
Daniel Tessier

Luc Normand
Régent Chamard

***Comité no 2 – Comité métropolitain des analyses sectorielles
et des activités de formation***

Jean-Claude Lecompte
président du Comité

Mireille Lepage-Cyr
Hervé Pilon
Alain Rousseau

Luc Normand
Régent Chamard

Maurice Hughes, direction du développement des compétences
et de l'intervention sectorielle

Patrice Paquette, direction régionale des Laurentides

Caroline Dion, direction régionale de la Montérégie
du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Invités Ad Hoc

(Conseillers de la direction du développement des compétences
et de l'intervention sectorielle et des comités sectoriels concernés)

Comité no 3 – Comité de soutien à la Table métropolitaine (CSTM)

Daniel Tessier
président du Comité

Luc Normand
Régent Chamard

Sébastien Paquet-Poirier, direction régionale de Montréal
Jacques Chapdelaine, direction régionale de Laval
Annie Fortier et Roger Pedneault, direction régionale de Lanaudière
Alain Saumure, direction régionale des Laurentides
Régis Martel, direction régionale de la Montérégie

Maurice Hughes, direction du développement des compétences
et de l'intervention sectorielle

Giao Vu Ngoc, direction générale adjointe de la planification, de la performance
et de l'information sur le marché du travail

***Comité no 4 – Comité de suivi de l'enquête métropolitaine
sur les besoins en main-d'oeuvre***

Régent Chamard, Table métropolitaine de Montréal
Luc Normand, Table métropolitaine de Montréal

Sébastien Paquet-Poirier, direction régionale de Montréal
Jacques Chapdelaine, direction régionale de Laval
Pierre Buisson, direction régionale de Lanaudière
Robert Gareau, direction régionale des Laurentides
Régis Martel, direction régionale de la Montérégie

Comité de coordination

Table métropolitaine de Montréal

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent, notamment, à :

- Définir la problématique métropolitaine du marché du travail en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, notamment par le biais du développement d'une information du marché du travail et la production d'analyses, d'études ou de rapports;
- Susciter et participer au développement des stratégies et des interventions favorisant la résolution des problématiques du marché du travail métropolitain;
- Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Favoriser l'adhésion des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, d'Emploi-Québec, des partenaires, des organismes et des ministères œuvrant au développement économique et à l'intégration sociale, à la vision et à l'intervention métropolitaines;
- Décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat;
- Recommander au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la stratégie métropolitaine visant à influencer la coordination des interventions provinciales, sectorielles, régionales et locales;
- Remplir tout autre mandat connexe qui pourrait être confié par le Ministre ou suggéré au Ministre par la Commission des partenaires du marché du travail.

Dans l'exercice de ses attributions, la Table métropolitaine favorise la concertation entre les partenaires patronaux, syndicaux, sociaux et sectoriels et les milieux de l'enseignement et de l'économie.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés sont membres de la Table.

Mandats du comité de coordination

- Diriger les travaux du coordonnateur et de l'économiste de la Table métropolitaine.
- Coordonner les travaux des autres comités de la Table.
- S'assurer que tous les travaux et projets qui seront présentés aux membres de la Table métropolitaine soient cohérents et articulés et que la plus-value soit clairement établie.
- Préparer les travaux relatifs à la planification annuelle de la Table métropolitaine.
- Établir l'ordre du jour des rencontres de la Table métropolitaine.
- Approuver les projets de moins de 100 000 \$.
- Rendre compte aux membres de la Table métropolitaine des décisions du comité.

Composition du comité

- Quatre membres de la Table métropolitaine (le président, un représentant des ressources communautaires, un représentant des entreprises, un représentant de la main-d'œuvre); le vice-président de la Table métropolitaine est choisi parmi les trois membres.
- Le coordonnateur et l'économiste de la Table métropolitaine sont membres d'office, sans droit de vote.

Quorum

- Le quorum pour les rencontres est fixé à trois membres.

Fréquence des rencontres

- Les rencontres ont lieu à l'intérieur des deux semaines qui précèdent les rencontres régulières des membres de la Table métropolitaine.
- Ad hoc, selon le besoin.

**Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation
Table métropolitaine de Montréal**

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et de Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent, notamment, à :

- Définir la problématique métropolitaine du marché du travail en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, notamment par le biais du développement d'une information du marché du travail et la production d'analyses, d'études ou de rapports;
- Susciter et participer au développement des stratégies et des interventions favorisant la résolution des problématiques du marché du travail métropolitain;
- Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Favoriser l'adhésion des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, d'Emploi-Québec, des partenaires, des organismes et des ministères œuvrant au développement économique et à l'intégration sociale, à la vision et à l'intervention métropolitaines;
- Décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat;
- Recommander au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la stratégie métropolitaine visant à influencer la coordination des interventions provinciales, sectorielles, régionales et locales;
- Remplir tout autre mandat connexe qui pourrait être confié par le Ministre ou suggéré au Ministre par la Commission des partenaires du marché du travail.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés sont membres de la Table.

Mandats du comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation

- Le Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation agit dans le cadre de la démarche de planification relative à l'adéquation emploi-formation.
- Le Comité produit des fiches synthèses pour les secteurs d'activité ciblés par les membres de la Table métropolitaine. Les secteurs ont un rayonnement RMR pour lesquels des problématiques d'emploi sont à prévoir ou pour lesquels nos connaissances sont à établir.
- La production de fiches synthèses a pour objectif d'informer les intervenants de la RMR des principales caractéristiques des secteurs d'activité économique, d'identifier leurs principales forces et faiblesses et leur impact sur l'emploi. Elles présentent également une liste détaillée des programmes de formation offerts dans la RMR de Montréal aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.
- Les fiches synthèses identifient des pistes de solutions visant à répondre aux problématiques soulevées.
- Le Comité analyse les projets de formation déposés à la Table métropolitaine et émet sa recommandation.

Composition du comité

- Quatre membres de la Table métropolitaine.
- Un représentant pour les trois directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Un représentant pour les cinq directions régionales d'Emploi-Québec.
- Un représentant de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, selon le dossier traité.
- Des membres ad hoc, selon le secteur d'activité analysé.
- Le coordonnateur et l'économiste de la Table métropolitaine sont membres d'office du comité.

Quorum

- Le quorum du comité est fixé à deux membres de la Table métropolitaine et à trois participants parmi les autres membres du comité.

Fréquence des rencontres

- Les membres du comité établissent l'agenda des rencontres en fonction de la complexité des fiches à produire et de la capacité de la permanence de la Table à produire ces fiches.

Comité de soutien à la Table métropolitaine de Montréal (CSTM)

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent, notamment, à :

- Définir la problématique métropolitaine du marché du travail en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, notamment par le biais du développement d'une information du marché du travail et la production d'analyses, d'études ou de rapports;
- Susciter et participer au développement des stratégies et des interventions favorisant la résolution des problématiques du marché du travail métropolitain;
- Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Favoriser l'adhésion des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, d'Emploi-Québec, des partenaires, des organismes et des ministères œuvrant au développement économique et à l'intégration sociale, à la vision et à l'intervention métropolitaines;
- Décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat;
- Recommander au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la stratégie métropolitaine visant à influencer la coordination des interventions provinciales, sectorielles, régionales et locales;
- Remplir tout autre mandat connexe qui pourrait être confié par le Ministre ou suggéré au Ministre par la Commission des partenaires du marché du travail.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés ou leurs représentants sont présents à la Table.

Le comité de travail a un rôle auprès des membres de la Table métropolitaine; ses objectifs sont de :

- Favoriser l'harmonisation et la coordination des travaux et des échéanciers entre la Table et les régions concernées;
- Favoriser la concertation avec les directions régionales de la RMR de Montréal;
- Collaborer à l'identification des priorités de la Table métropolitaine;
- Favoriser une transmission efficace des informations entre les structures administratives d'Emploi-Québec, les conseils régionaux et la Table métropolitaine;
- Contribuer à l'obtention de positions claires et transparentes des directions régionales et des conseils régionaux sur les propositions de la Table métropolitaine;
- Supporter les travaux de la Table métropolitaine, en harmonisation avec les travaux des directions régionales concernées et dans une perspective RMR.

Mandats du comité

Supporter la Table métropolitaine et les conseils régionaux dans :

- l'établissement de la problématique métropolitaine du marché du travail;
- l'identification et la priorisation de stratégies et d'objectifs harmonisés avec les plans d'action régionaux;
- l'harmonisation et la coordination des interventions métropolitaines, régionales, sectorielles et locales;
- la formulation d'avis de nature métropolitaine;
- l'amélioration des travaux de la Table métropolitaine.

Composition du comité

- Un membre partenaire de la Table métropolitaine, soit le président de la Table métropolitaine ou son représentant.
- Un professionnel de chacune des directions régionales d'Emploi-Québec concernées.
- Un représentant de la Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail.
- Un représentant de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle.
- La permanence de la Table métropolitaine.

Fréquence des rencontres

Le comité peut se rencontrer sur une base :

- ad hoc;
- régulière ou, si requis, en fonction du nombre de rencontres de la Table métropolitaine;
- exceptionnelle, en fonction des besoins de la Table métropolitaine.